



DÉCEMBRE
2025

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ** *Artisanat – Commerce – Professions libérales*



Les secteurs de proximité : périmètre

Le périmètre d'observation de cette étude est celui des secteurs représentés par l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) et dont la liste est précisée en annexe :

- ceux de l'artisanat, ensemble juridiquement défini par la loi 96-603 du 5 juillet 1996, regroupant des activités de fabrication, transformation, réparation ou prestation de service réparties en quatre grandes familles (alimentation, BTP, fabrication, services) ;
- ceux du commerce alimentaire de détail et de l'hôtellerie-restauration
- ceux des activités libérales réglementées et non réglementées, qu'ils relèvent des secteurs du droit, de la santé, ou des professions techniques ou du cadre de vie.

Au total, ces secteurs rassemblent les deux tiers des entreprises du secteur marchand. Leurs entreprises sont majoritairement positionnées sur des marchés locaux et régionaux. Elles se distinguent par leur ancrage territorial, la proximité géographique et relationnelle qui les lie à leur clientèle. La formulation « entreprise de proximité », qui est aussi la signature de l'U2P, se réfère à cette caractéristique économique et fonctionnelle des très petites entreprises. Les artisans, commerçants, hôteliers-restaurateurs et professionnels libéraux irriguent en effet l'ensemble du territoire et emploient près de 4.2 millions de salariés, apprentis et stagiaires formés en alternance.

Remerciements

L'U2P et l'ISM remercient l'URSSAF de sa contribution concernant la mise à disposition de données relatives aux travailleurs salariés et non salariés.



Rédacteurs :

Institut Supérieur des Métiers :

➤ Mme Catherine Elie

➤ Mme Mylène Reboul-Salze

SOMMAIRE

En résumé	4
Les cheffes d'entreprise	7
1. 1.3 million de cheffes d'entreprise dans les secteurs de proximité	8
2. Le choix du régime micro-entrepreneur est désormais majoritaire	9
3. Des choix d'activité spécifiques	11
4. Répartition territoriale : des cheffes d'entreprise moins présentes dans les régions du Sud-Est	13
5. Des cheffes d'entreprise plus jeunes	15
6. Un niveau d'études en hausse et plus élevé que les hommes	18
7. Conditions de vie : 72% des cheffes d'entreprise vivent en couple	20
8. Conciliation vie familiale / vie professionnelle	23
9. Des revenus moyens inférieurs	26
Les créatrices d'entreprise	29
10. 40% des créations d'entreprises sont portées par des femmes	30
11. La création d'entreprise est un ascenseur professionnel	32
12. La dimension financière, comme frein principal	34
Les conjoint(e)s de chefs d'entreprise	37
13. 18% des chefs d'entreprise et 12% des cheffes d'entreprise sont aidé(e)s par leur conjoint(e)	38
14. Un appui plus fréquent à la gestion administrative et comptable	39
15. Les conjoints impliqués sont le plus souvent salariés de l'entreprise	41
Les salariées	43
16. 42% des salariés des secteurs de proximité sont des femmes	44
17. Les choix de métiers restent centrés sur les services et les fonctions supports	45
18. Conditions de travail : plus de CDI et de temps partiel pour les salariées	47
19. L'écart salarial F/H varie selon les métiers	50
20. Apprentissage : les choix de métiers restent genrés	51
21. Marché de l'emploi : la recherche d'emploi paraît plus difficile pour les femmes	53
Annexe méthodologique	55

EN RÉSUMÉ: LA MIXITÉ DES EMPLOIS PROGRESSE GRÂCE AUX ENTREPRENEURES

Cette étude U2P/ISM analyse le travail des femmes au sein des entreprises de proximité, que ce soit en tant que cheffe d'entreprise, ou salariée. Elle s'attache également à caractériser la dimension familiale de ce monde de petites entreprises à travers l'implication des conjoint(e)s. Elle compare enfin les conditions de travail des femmes avec celles des hommes et évalue la progression de la mixité dans des emplois historiquement très genrés.

L'étude porte sur l'analyse des données publiques disponibles (INSEE, URSSAF, DEPP). Deux enquêtes ont également été réalisées en 2025 auprès d'entreprises de proximité, afin de recueillir le point de vue des cheffes d'entreprise sur leur vie d'entrepreneuse et de mesurer les modalités d'implication des conjoint(e)s.

Près de 3.300.000 femmes actives au sein des entreprises de proximité

Au total, près de 3.300.000 femmes sont aujourd'hui actives dans les entreprises de proximité, où elles représentent plus de quatre actifs sur dix (41% des chefs d'entreprise et 42% des salariés). Cette présence croissante des femmes est liée à la hausse du nombre d'entreprises et d'emplois salariés ces dernières années, mais aussi au processus de féminisation de certains métiers.

Nombre de cheffes d'entreprises de proximité	Nombre de salariées (dont apprenties)	Autres femmes impliquées dans les entreprises (associées, conjointes collaboratrices)
1.290.000	1.870.000 <i>dont environ 122.000 conjointes salariées</i>	Environ 118.000

1,3 million d'entreprises de proximité sont dirigées par des femmes

Le nombre de cheffes d'entreprise artisanales, commerciales et libérales poursuit sa progression, en volume et en part : 41% des entreprises de proximité sont pilotées par des femmes en 2023 au lieu de 40% en 2020 et 38% en 2017. La féminisation de la fonction « chef d'entreprise » est particulièrement forte dans l'artisanat de fabrication (de 37% en 2017 à 44% en 2020 et 51% en 2023).

Les cheffes d'entreprise se différencient principalement de leurs homologues masculins par un niveau de diplôme plus élevé : 59% sont diplômées du supérieur (55% en 2018) contre 41% chez les hommes. Leur rapport au travail diffère également : 49% d'entre elles y recherchent une source d'épanouissement (contre 34% des hommes). Pour concilier vie familiale et vie professionnelle, elles sont enfin plus nombreuses que les hommes à aménager leurs horaires (73%) ou leur charge de travail (50%), ce qui peut expliquer en partie leurs revenus moyens moins élevés. 45% des cheffes d'entreprise considèrent d'ailleurs que le travail indépendant facilite par sa flexibilité la conciliation avec leur vie familiale.

Le goût de l'indépendance, comme principal moteur entrepreneurial

Cette féminisation de la fonction « chef d'entreprise » s'explique par la forte dynamique entrepreneuriale enregistrée ces 15 dernières années, féminisation qui est peut-être parvenue à un pic : en 2022, environ 247.000 femmes ont créé une entreprise de proximité, soit 40% des entreprises immatriculées.

Les motivations entrepreneuriales mettent en avant, tout comme pour les hommes, le désir d'indépendance (pour 71% des créatrices et créateurs d'entreprise de proximité). La passion pour le métier (43%), le besoin d'accomplissement et de sens (31%) sont toutefois des leviers plus importants pour les femmes.

Les freins à l'entrepreneuriat des femmes sont confirmés : les projets d'installation sont avant tout repoussés par manque de moyens financiers (40%), manque de confiance (36%) et par crainte de perte de revenus (34%). La perte de l'équilibre familial n'est pas le frein principal (cité par 31% des femmes) et il existe également pour les hommes (28%).

EN RÉSUMÉ

La dimension familiale est présente dans une entreprise sur cinq, principalement à travers le conjoint.

15% des chefs d'entreprise sont aidés par leur conjoint(e) : 12% pour les cheffes d'entreprise et 18% pour les chefs d'entreprise. En ne tenant compte que des conjoints disposant d'un statut dans l'entreprise, on peut donc estimer à 340.000 le nombre de conjoints impliqués dans la vie des entreprises de proximité, dont environ 239.000 femmes.

L'implication des conjoint(e)s reste plus forte dans les activités artisanales et de l'hôtellerie-restauration. Elle concerne prioritairement les fonctions de vente et de gestion administrative et comptable.

La féminisation des emplois salariés évolue plus lentement

Les entreprises de proximité emploient 1.870.000 femmes, soit 42% des 4,5 millions de salariés. La part des femmes se stabilise dans de nombreux secteurs :

- Les femmes sont déjà prépondérantes dans l'emploi salarié des professions libérales du droit et de la santé (elles représentent respectivement 83% et 87% des effectifs) ;
- La mixité est proche de la parité dans les autres professions libérales (44% de femmes), dans l'hôtellerie-restauration (43%) ou dans l'artisanat des services et de l'alimentation (47%).

Dans les secteurs à dominante masculine, la féminisation des emplois paraît à l'arrêt, que ce soit dans les emplois salariés du BTP (12%) ou de l'artisanat de fabrication (25%).

Les choix de formation initiale et de métiers évoluent en effet très lentement et les stéréotypes de genre perdurent : les femmes sont polarisées dans les emplois salariés de services (notamment les métiers de nettoyage, des soins de beauté) ou les fonctions supports. Des métiers comme le secrétariat (96% de femmes), la vente (75%) ou la comptabilité (79%) demeurent ainsi majoritairement exercés par des femmes, alors que les métiers du BTP, du travail des métaux ou de la réparation automobile sont occupés à plus de 95% par des hommes.

En revanche, des progrès importants sont constatés en matière d'égalité salariale : l'écart salarial est orienté à la baisse (le salaire horaire moyen en ETP des femmes est inférieur de 7% en 2022 à celui des hommes, contre 13% en 2019).

En conclusion, le processus de féminisation des emplois est dû à deux phénomènes principaux :

- le déploiement de l'entrepreneuriat des femmes ces quinze dernières années, stimulé par le régime social et fiscal du micro-entrepreneur) et la recherche de flexibilité dans l'organisation du travail ;
- la tertiarisation de l'économie et des emplois salariés, qui a conduit à la croissance des emplois tertiaires (plus féminisés), notamment au sein des professions libérales.

En revanche, les choix d'orientation et de formation initiale des jeunes évoluent lentement. Désormais, ce sont plutôt les parcours de reconversion et les changements de métiers au cours de la vie professionnelle qui sont susceptibles de faire avancer la mixité des emplois.

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES CHEFFES D'ENTREPRISE



1.3 million de cheffes d'entreprise dans les secteurs de proximité

La fonction de « chef d'entreprise » poursuit sa féminisation dans les secteurs de proximité : le nombre de femmes à la tête d'une entreprise artisanale, commerciale ou libérale se monte à 1.292.000 fin 2023, soit **41% des chefs d'entreprise du régime indépendant (la part était de 38% en 2017)**.

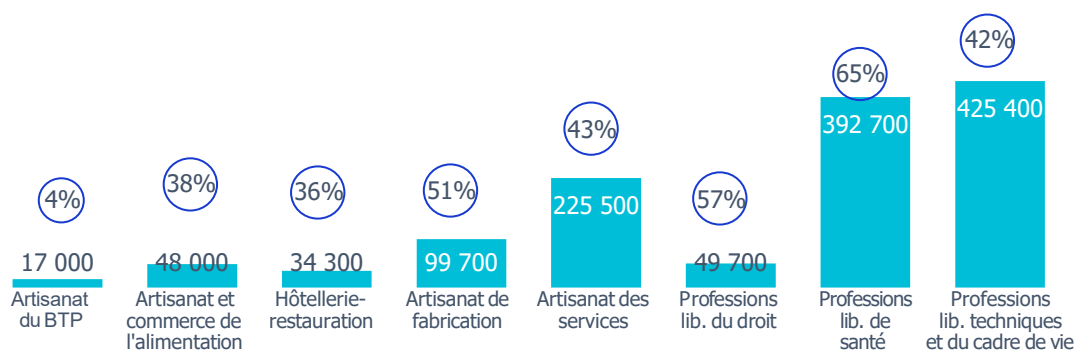
Toutes les familles d'activité de l'U2P sont concernées par cette progression, à l'exception de l'artisanat des services, « bastion » de secteurs déjà très féminisés comme la coiffure, l'esthétique ou le commerce de fleurs.

La part de femmes cheffes d'entreprise poursuit sa progression dans les entreprises libérales de santé (65% versus 61% en 2017), de même que dans les entreprises libérales du droit (57% versus 53% en 2017).

La féminisation de la fonction est également forte dans l'artisanat de fabrication (la part de cheffes d'entreprise dans ces activités était de 20% en 1984, 32% en 2015, 37% en 2017, 44% en 2020 et 51% en 2023). Dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation, la proportion de femmes cheffes d'entreprise passe durant la période de 35% à 38%.

En revanche, la part de femmes reste limitée parmi les chefs d'entreprises du BTP (4%).

Nombre et part de cheffes d'entreprise non salariées par secteur en 2023



Source : URSSAF - 2023. *Champ* : indépendants du régime non salarié dont micro-entrepreneurs - Traitement ISM.









2

Le choix du régime micro-entrepreneur est désormais majoritaire

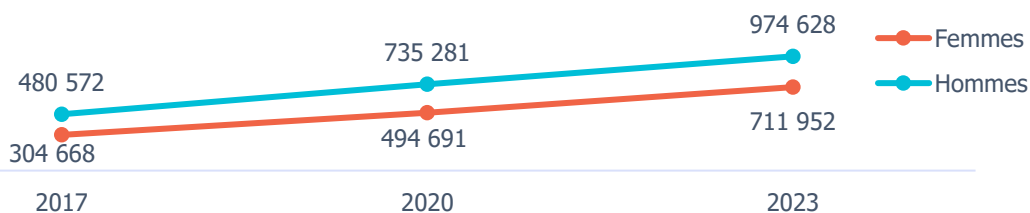
De plus en plus de cheffes d'entreprise exercent sous le régime micro-entrepreneur : la part d'indépendantes ayant fait le choix de ce régime est ainsi passée de 48% en 2020 à 55% en 2023. Cette tendance concerne également les hommes dans une proportion quasi-identique, même si la part de micro-entrepreneurs est un peu inférieure (53%).

L'attractivité du régime est très variable selon les secteurs. La part de micro-entrepreneurs est moins élevée pour les femmes dans le BTP que celle des hommes (37% versus 56%). Elle est en revanche plus forte dans l'artisanat de fabrication (91% versus 61%) et dans les professions libérales techniques et du cadre de vie (83%).

Régime des indépendants dans les secteurs de proximité en 2023*

	Nombre de femmes micro-entrepreneurs	Nombre de femmes indépendantes classiques	Part de micro parmi les indépendantes	Nombre d'hommes micro-entrepreneurs	Nombre d'hommes indépendants classiques	Part de micro parmi les indépendants
 Artisanat du BTP	6 200	10 800	37%	257 400	38 000	56%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	22 700	25 300	47%	27 500	103 800	35%
 Hôtellerie-restauration	3 500	30 800	10%	5 000	204 900	8%
 Artisanat de fabrication	91 000	8 700	91%	58 800	50 500	61%
 Artisanat des services	156 300	69 200	69%	200 000	55 000	66%
 Professions libérales du droit*	-	49 700	-	-	163 800	-
 Professions libérales de santé	78 400	314 300	20%	16 300	194 800	8%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	353 800	71 600	83%	409 500	174 200	70%
Ensemble	712 000	525 300	55%	978 600	828 200	53%

Évolution du nombre de micro-entrepreneurs



Source : URSSAF 2023. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs. Traitement ISM.

*Les professionnels du droit ne peuvent exercer sous le régime micro-entrepreneur.

2. Le choix du régime micro-entrepreneur est désormais majoritaire

Le régime micro-entrepreneur est inexistant dans les professions libérales réglementées, limité dans l'hôtellerie-restauration, mais prépondérant dans de nombreux secteurs de l'artisanat de fabrication. Dans le textile-habillement, secteur historiquement très féminisé, 91% des indépendantes relèvent ainsi du régime.

La part de micro-entrepreneurs est également majoritaire dans de nombreuses activités libérales techniques et du cadre de vie, comme l'enseignement, les services personnels et le conseil aux entreprises (83%), les services informatiques ou les professions de santé non réglementées (79%).

Nombre et part de femmes micro-entrepreneurs parmi les indépendants

Activité	Nombre de femmes exerçant sous le régime micro-entrepreneur	Part de femmes ayant le régime micro-entrepreneur parmi les indépendants
Textile, habillement, cuir et chaussure	36 000	94%
Artisanat de fabrication d'articles divers	31 300	93%
Travail du bois	3 700	93%
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	8 000	89%
Récupération	4 800	88%
Papier, imprimerie, reproduction	800	88%
Enseignement et services personnels	95 800	88%
Activités de conseil et de soutien aux entreprises	185 800	86%
Services informatiques	13 400	86%
Activités d'enquête	140	83%
Activités de réparation, hors automobile	7 700	82%

Source : URSSAF 2023. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs - Traitement ISM.

3 Des choix d'activité spécifiques

Malgré la féminisation de la fonction de chef d'entreprise, les choix d'activités demeurent globalement sexués, une situation héritée de l'histoire des métiers (les femmes exerçaient autrefois principalement dans les activités de l'habillement et du soin du linge) et qui perdure en raison des choix de formation des jeunes femmes.

Comme nous le verrons plus loin, les femmes dirigent souvent des entreprises dans les métiers auxquels elles se sont principalement préparées dès leur formation initiale.




Lors des choix d'orientation, le poids des représentations et des préjugés est encore très répandu chez les jeunes femmes, leurs parents ou les équipes éducatives. La persistance de ces représentations restreint les choix de formation aux métiers traditionnellement féminins, comme les métiers de gestion, du commerce, ceux du textile-habillement, des soins à la personne (soins de beauté, coiffure), de la fleuristerie, ou à certaines professions libérales (la formation, les professions de la santé et du droit...).

De nombreux secteurs restent peu attractifs pour les femmes, comme les activités du BTP (même si les cheffes d'entreprise sont un peu plus présentes dans les travaux de finition peinture-revêtements : 5%). Peu de femmes sont à la tête d'entreprises du travail des métaux (elles pilotent 7% des entreprises), des services automobiles (6%), de réparation de machines et équipements (4%) ou des services informatiques (13%).






En nombre, les plus grosses cohortes de cheffes d'entreprises exercent dans les secteurs suivants :

- La formation et les services personnels (120 400 cheffes d'entreprise) ;
- Les professions libérales de santé (362 900 dont 112 000 infirmières) ;
- Les soins à la personne (coiffure, esthétique : 106 200).

Part des cheffes d'entreprise par secteur en 2023

	Part des femmes dans le total des indépendants de l'activité	Nombre de cheffes d'entreprise non salariées
 Artisanat du BTP	4%	17 000
Maçonnerie générale, couverture, étanchéification	3%	3 200
Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels	6%	700
Démolition, terrassement, forages et sondages	3%	700
Génie Civil	3%	100
Cloisonnement, travaux de finition	5%	9 100
Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation	2%	3 100
 Artisanat et commerce de l'alimentation	38%	48 000
Boucherie, charcuterie, traiteur, poissonnerie	32%	10 000
Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie, glacerie	38%	11 700
Fabrication de produits alimentaires	50%	5 600
Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs et marchés	39%	20 800
 Hôtellerie-Restauration	36%	34 300

3. Des choix d'activités spécifiques

	Part des femmes dans le total des chefs d'entreprise non salariés de l'activité	Nombre de cheffes d'entreprise non salariées
 Artisanat de fabrication	51%	99 700
Fabrication d'articles divers	70%	33 700
Fabrication de meubles	29%	3 900
Travail du bois	29%	4 000
Papier, imprimerie, reproduction	50%	8 800
Récupération	12%	900
Réparation et installation de machines et d'équipements industriels	2%	500
Travail des métaux	5%	800
Matériaux de construction, chimie, verre et céramique	56%	8 900
Textile, habillement, cuir et chaussures	88%	38 300
 Artisanat des services	43%	225 500
Activités de réparation, hors automobile	22%	9 400
Services automobiles	6%	3 500
Autres services	35%	76 400
Soins à la personne (coiffure, esthétique)	91%	130 300
Transports	9%	5900
 Professions libérales du droit	57%	51 000
 Professions libérales de santé	65%	392 700
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	42%	424 100
Activités comptables	31%	4 300
Activités de conseil et de soutien aux entreprises (conseil en gestion, ingénierie, études techniques, études de marché, traduction, etc.)	46%	214 800
Activités d'enquête	22%	200
Agents et courtiers d'assurances	26%	5 700
Architectes et géomètres	36%	12 000
Formation et services personnels	50%	109 200
Intermédiaires du commerce	40%	24 400
Services informatiques	15%	15 600
ENSEMBLE	40 %	1 292 300

Source : URSSAF 2023. Champ : indépendants dont micro-entrepreneurs (hors conjointes collaboratrices). Traitement ISM.

4 Répartition territoriale : des cheffes d'entreprise moins présentes dans les régions du Sud-Est

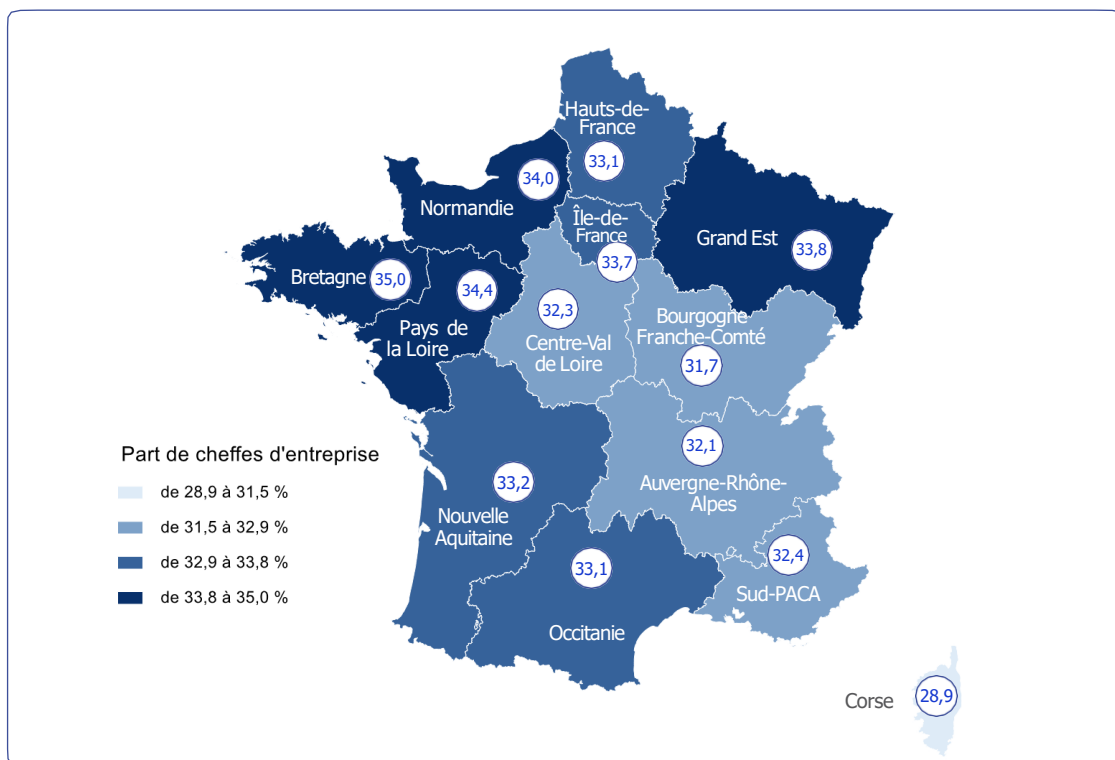
La répartition des cheffes d'entreprise des secteurs de proximité sur le territoire national connaît des disparités. Selon le Recensement de la population, les cheffes d'entreprise sont davantage présentes dans les régions du Nord du territoire (Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Grand Est). En revanche, elles sont proportionnellement moins souvent localisées dans la région Corse notamment.

On observe également une disparité entre les secteurs. Dans les entreprises artisanales et commerciales, la part des femmes parmi les

chefs d'entreprise est plus élevée en Bretagne (29%), en Normandie (28,8%), Pays de la Loire (28,4%), dans les Hauts-de-France et Grand Est (28,3%). Elle est la plus faible en Ile-de-France (21,6%).

Dans les entreprises libérales en revanche, les femmes sont plus présentes dans le Sud-Ouest (Occitanie, 46,1% et Nouvelle-Aquitaine, 45,5%), ainsi qu'en Bretagne (45,9%). La part de cheffes d'entreprise libérale est la plus faible dans la région des Hauts-de-France (41,1%).

Part de cheffes d'entreprise dans les secteurs de proximité par région (%)

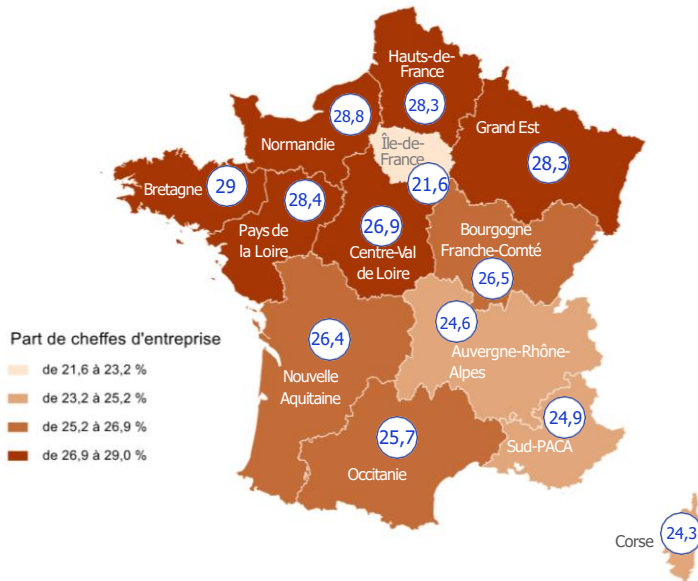


Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

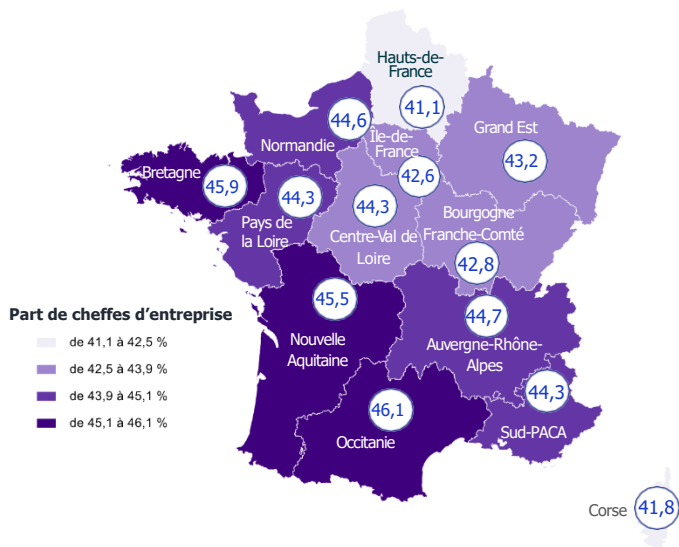
4. Répartition territoriale : des cheffes d'entreprise moins présentes dans les régions du Sud-Est

Part de cheffes d'entreprise (%)

Artisanat et commerce



Professions libérales



Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

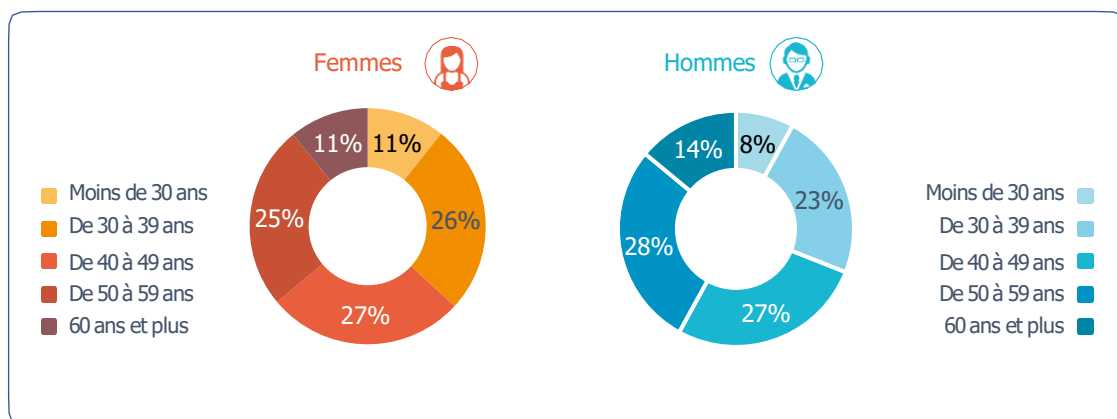
5 Des cheffes d'entreprise plus jeunes

Les cheffes d'entreprise sont plus jeunes que leurs homologues masculins : 37% d'entre elles ont moins de 40 ans, au lieu de 31% pour les hommes. Une majorité de femmes (27%) sont d'ailleurs âgées de 40 à 49 ans, alors que la part d'hommes chefs d'entreprise est la plus élevée parmi les cinquantenaires.

On constate également quelques spécificités sectorielles.

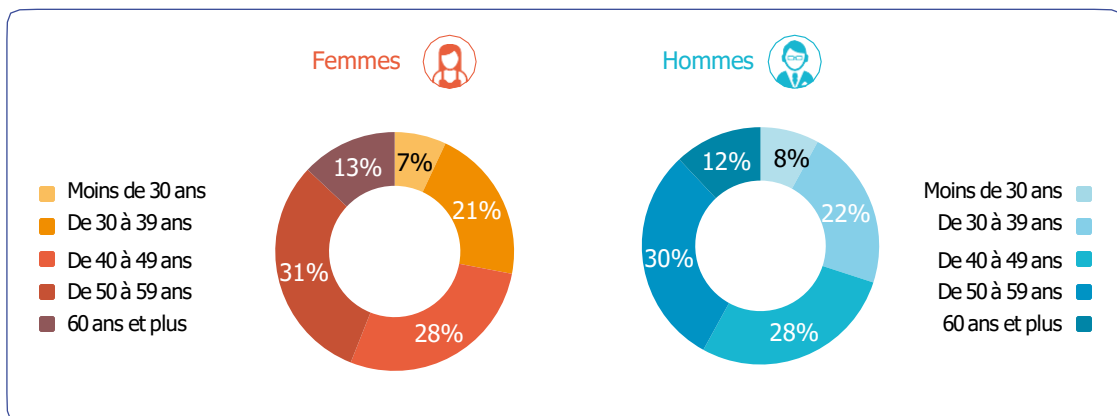
Les cheffes d'entreprise sont plus âgées dans le secteur de l'hôtellerie-restauration : 44% des cheffes d'entreprise dans ce secteur ont 50 ans et plus (contre 42% des chefs d'entreprise). Cette part est également élevée dans le secteur de l'artisanat et commerce de l'alimentation : 41% de cheffes d'entreprise et 44% de chefs d'entreprise.

Répartition des cheffes et chefs d'entreprise des secteurs de proximité en fonction de leur âge



Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

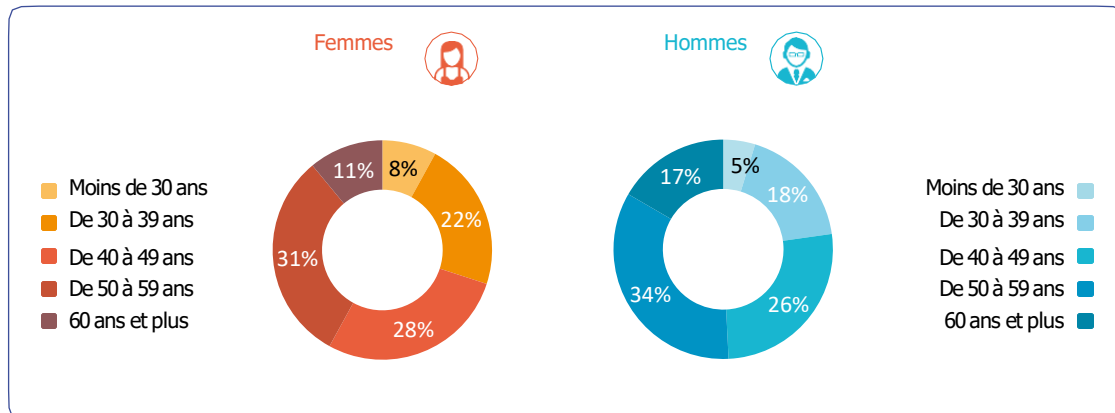
Répartition des cheffes et chefs d'entreprise de l'hôtellerie-restauration en fonction de leur âge



Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

5. Des cheffes d'entreprise plus jeunes

Répartition des cheffes et chefs d'entreprise de l'artisanat et commerce de l'alimentation en fonction de leur âge



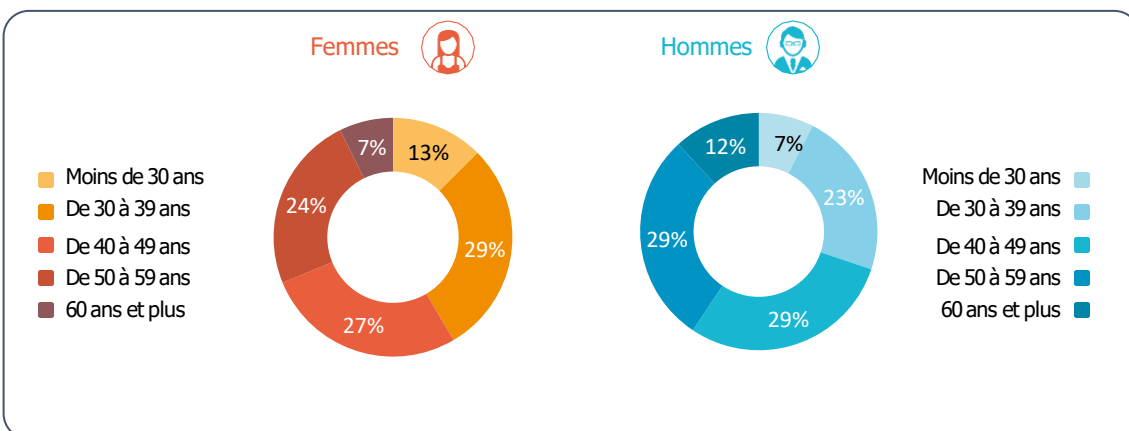
Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

Les professions libérales du droit et l'artisanat des services se caractérisent quant à eux par la part importante des cheffes d'entreprise de moins de 40 ans :

- dans les services (42% des cheffes d'entreprise ont moins de 40 ans), cela est lié sans doute à un effet sectoriel (les femmes sont prépondérantes dans les soins à la personne où elles s'installent plus jeunes que dans la moyenne des secteurs) ;

- dans les professions juridiques, ces données sont révélatrices d'une féminisation plus récente de ces activités : 51% des cheffes d'entreprise ont moins de 40 ans au lieu de 34% parmi leurs homologues masculins.

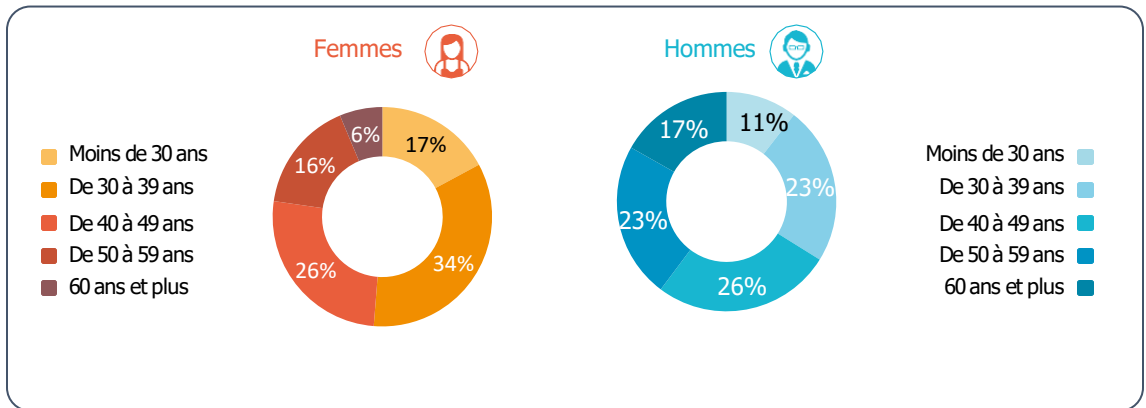
Répartition des cheffes et chefs d'entreprise de l'artisanat des services



Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

5. Des cheffes d'entreprise plus jeunes

Répartition des cheffes et chefs d'entreprise des professions libérales du droit



Source: INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

6 Un niveau d'études en hausse et plus élevé que les hommes

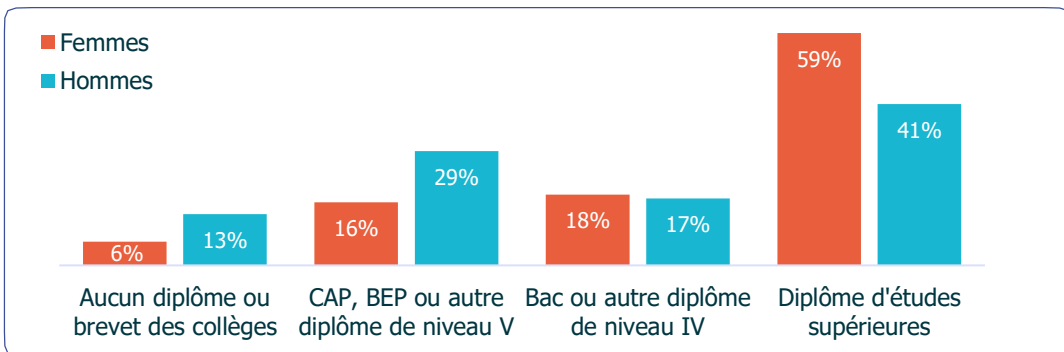
Dans les secteurs de proximité, un type de diplôme est souvent requis pour pouvoir exercer (CAP dans les métiers de l'artisanat, diplômes d'État de niveau 5, 6 et 7 dans les professions libérales réglementées). Cette réglementation explique les disparités de diplôme observées d'un secteur à l'autre.

Les cheffes d'entreprise des secteurs de proximité se démarquent toutefois de leurs homologues masculins par un niveau d'études plus élevé, notamment dans les activités

artisanales et commerciales (dans les professions libérales, le niveau de diplôme est plus homogène).

D'une manière générale, elles sont plus nombreuses à avoir un diplôme d'études supérieures (59 %, alors que la part est de 41 % pour les hommes). Le niveau d'études est par ailleurs tendanciuellement en hausse (en 2019, 53% des cheffes d'entreprise étaient diplômées de l'enseignement supérieur).

Niveau de diplôme des cheffes et chefs dans les secteurs de proximité

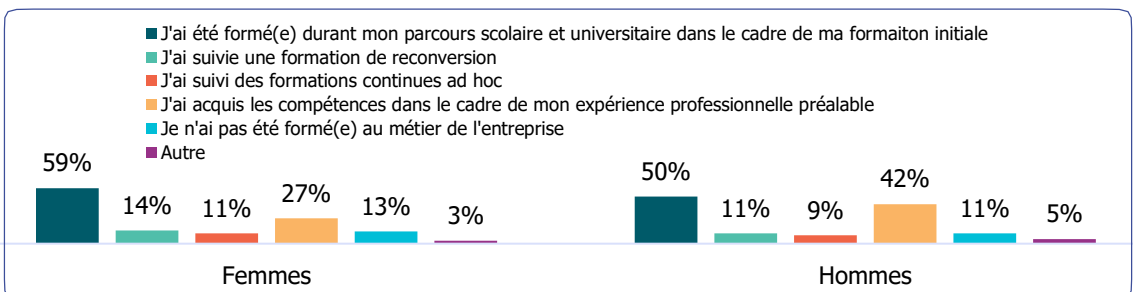


Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

Les cheffes d'entreprises apparaissent également plus qualifiées au métier de leur entreprise : 59% ont été formées dans le cadre de leur formation initiale, quand les hommes se disent plus nombreux à avoir appris par l'expérience (42% contre 27%).

Les femmes sont également un peu plus nombreuses à avoir suivi une formation de reconversion (14% contre 11%).









Modalités de formation au métier de l'entreprise



Source : Enquête ISM/U2P – Parcours et quotidien des cheffes d'entreprise artisanale, commerciale et libérale, réalisée en février 2025 auprès de 1 900 cheff(fe)s d'entreprise.

6. Un niveau d'études en hausse et plus élevé que les hommes

Diplôme le plus élevé détenu par les chefs d'entreprise des secteurs de proximité

		Aucun diplôme ou brevet des collèges	CAP, BEP ou autre diplôme de niveau 3	Bac ou autre diplôme de niveau 4	Diplôme d'études supérieures
 Artisanat du BTP	Femmes	12%	24%	27%	36%
	Hommes	17%	45%	22%	16%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	16%	28%	24%	32%
	Hommes	16%	44%	19%	21%
 Hôtellerie-restauration	Femmes	19%	25%	24%	32%
	Hommes	19%	34%	22%	25%
 Artisanat de fabrication	Femmes	10%	18%	25%	47%
	Hommes	13%	35%	21%	31%
 Artisanat des services	Femmes	6%	32%	32%	16%
	Hommes	17%	38%	25%	20%
 Professions libérales du droit	Femmes	≤ 1%	≤ 1%	1%	97%
	Hommes	1%	1%	2%	96%
 Professions libérales de santé	Femmes	2%	2%	5%	91%
	Hommes	2%	2%	3%	93%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	4%	6%	13%	77%
	Hommes	5%	7%	12%	76%
Total	Femmes	6%	16%	18%	59%
	Hommes	13%	29%	17%	41%

Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

7 Conditions de vie : 72% des cheffes d'entreprise vivent en couple

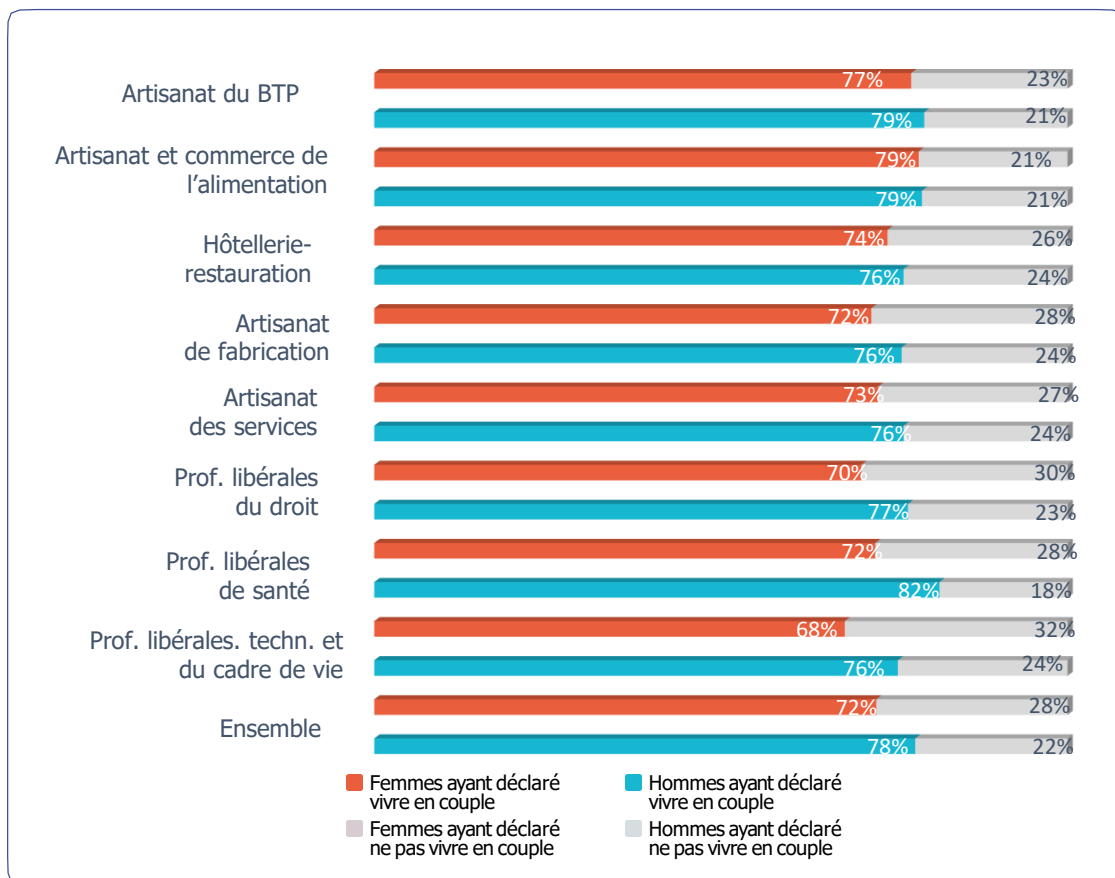
D'autres caractéristiques socio-démographiques différencient les cheffes et chefs d'entreprise des secteurs de proximité. Concernant leur situation familiale, les cheffes d'entreprise sont ainsi moins nombreuses à vivre en couple : elles sont 72 % contre 78 % des hommes.

Ces taux sont en recul : ils étaient respectivement de 75% et 79% en 2018.

L'écart le plus élevé (10 points) est constaté dans les professions libérales de santé, une situation qui peut résulter de la difficulté à concilier vie familiale et vie professionnelle dans ces activités.

Deux secteurs échappent à cette caractéristique : l'artisanat et le commerce de l'alimentation (où les entreprises sont souvent pilotées en couple), ainsi que l'artisanat du BTP.

Situation familiale des chefs d'entreprise



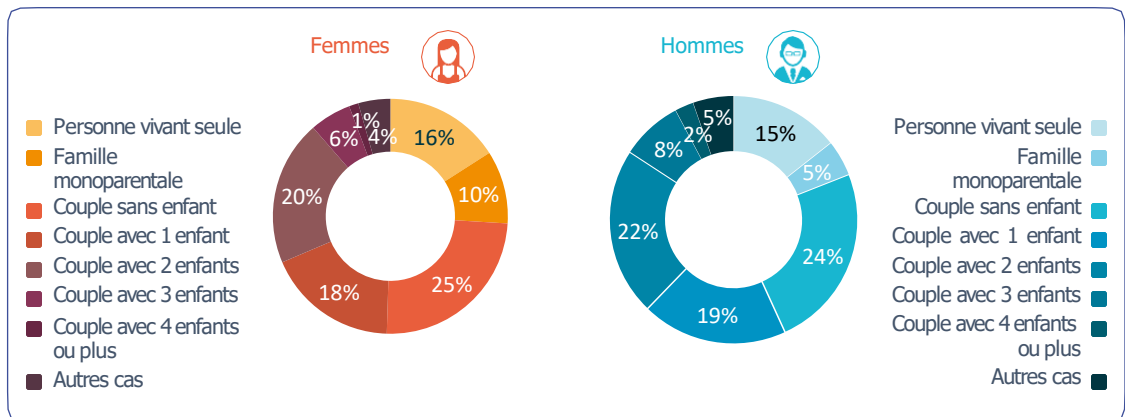
Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

7. Conditions de vie : 72% des cheffes d'entreprise vivent en couple

Des différences sur la structure familiale du ménage sont également visibles. En effet, dans l'ensemble des secteurs de proximité, les cheffes d'entreprise vivent plus souvent en famille monoparentale que les hommes (10% contre 5% de chefs d'entreprise) et lorsqu'elles sont en couple, elles ont moins

d'enfants que les chefs d'entreprise. L'investissement professionnel des cheffes d'entreprise semble ainsi avoir plus d'impact sur leur vie personnelle et familiale que pour les chefs d'entreprise.

Structure familiale du ménage des chefs d'entreprise dans les secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

Cette tendance s'observe dans l'ensemble des secteurs de proximité :









- dans les activités artisanales de services, parmi les plus féminisées, ou dans les professions libérales techniques et du cadre de vie, 12% et 11% des cheffes d'entreprise vivent en famille monoparentale versus 5% des chefs d'entreprise ;
- dans les professions libérales du droit, 7% des professionnelles vivent en couple avec trois enfants ou plus, c'est le cas de 10% des hommes.

Les cheffes d'entreprise apparaissent enfin un peu plus mobiles géographiquement dans leur parcours de vie que leurs homologues masculins. Elles sont plus nombreuses à résider en dehors de leur département de naissance.

Elles sont en revanche moins souvent issues de l'immigration que leurs homologues masculins (13% de cheffes d'entreprise sont nées à l'étranger, contre 18% de chefs d'entreprise).

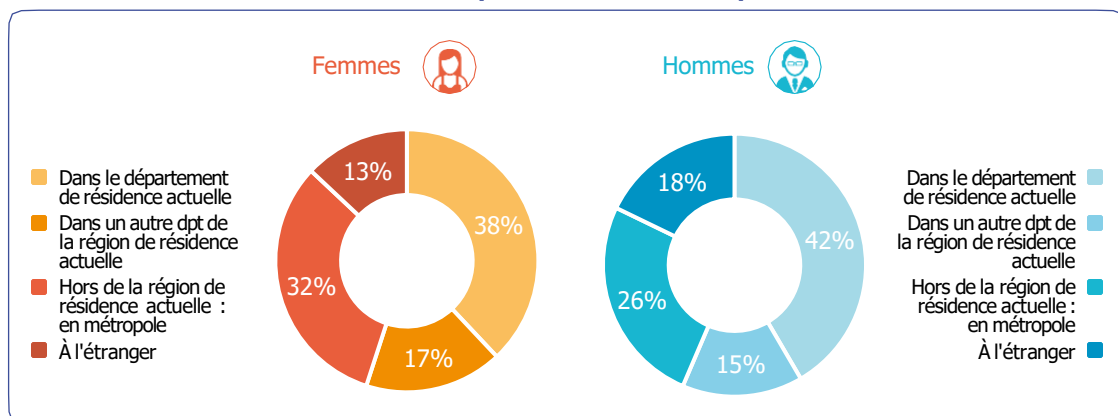
7. Conditions de vie : 72% des cheffes d'entreprise vivent en couple

Structure familiale du ménage des chefs d'entreprise par secteur de proximité

		Famille monoparentale	Couple avec 3 enfants ou plus
 Artisanat du BTP	Femmes	8 %	9 %
	Hommes	5 %	12 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	8 %	8 %
	Hommes	4 %	11 %
 Hôtellerie-restauration	Femmes	10 %	7 %
	Hommes	5 %	10 %
 Artisanat de fabrication	Femmes	10 %	7 %
	Hommes	5 %	7 %
 Artisanat des services	Femmes	12 %	6 %
	Hommes	5 %	12 %
 Professions libérales du droit	Femmes	8 %	7 %
	Hommes	3 %	10 %
 Professions libérales de santé	Femmes	8 %	8 %
	Hommes	3 %	8 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	11 %	7 %
	Hommes	5 %	8 %
Total	Femmes	10 %	7 %
	Hommes	5 %	11 %

Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

Lieu de naissance des chefs d'entreprise des secteurs de proximité



Source : INSEE, Recensement de la Population 2022. Traitement ISM.

Note de lecture : 38% de femmes résident actuellement dans leur département de naissance.

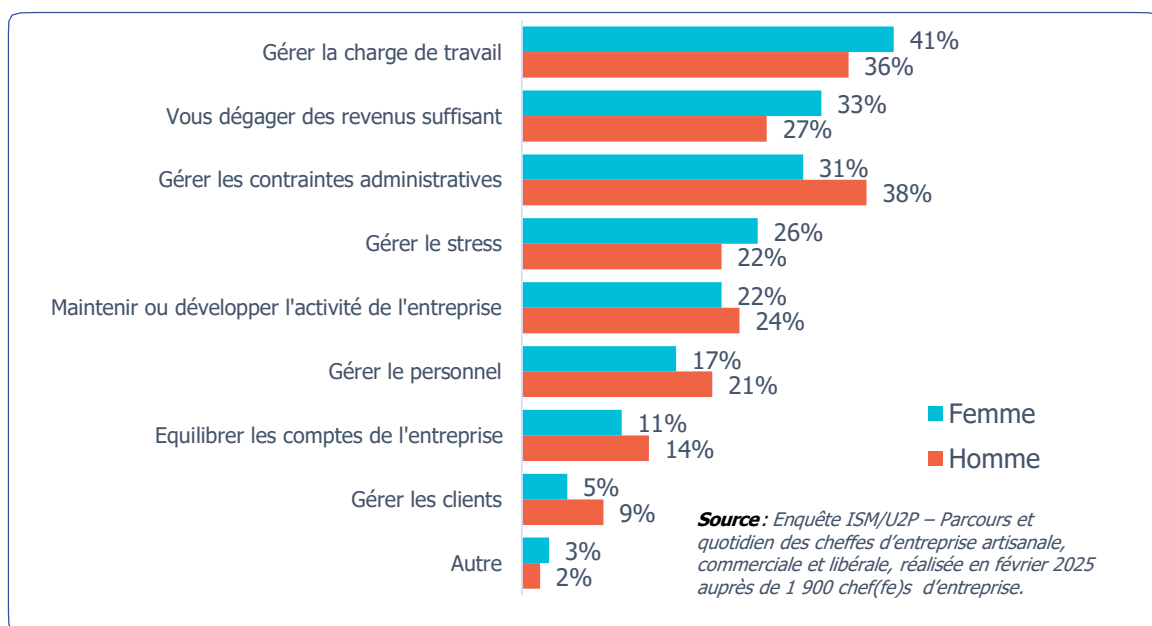
8 Conciliation vie familiale / vie professionnelle

Interrogées sur les problèmes du quotidien, la gestion de la charge de travail apparaît le principal problème pour les cheffes d'entreprises de proximité (citée par 41% contre 36% pour les hommes), devant la question des revenus (33% contre 27%). Or, la charge de travail qu'impose la fonction de chef(fe) d'entreprise est étroitement liée à la problématique de conciliation entre vie personnelle et vie professionnelle.

On constate un effet sectoriel : la gestion de la charge de travail apparaît particulièrement problématique pour les professionnelles du champ libéral (citée par 46% d'entre elles).

Pour les artisanes de fabrication, de l'alimentation et des services, c'est en revanche la question des revenus qui apparaît le problème principal rencontré (respectivement par 64%, 52% et 41% d'entre elles).

Dans votre vie de chef(fe) d'entreprise, qu'est-ce qui est le plus compliqué actuellement ?



L'activité de cheffe d'entreprise artisanale, commerciale et libérale demeure exigeante en temps de travail : près des 2/3 d'entre elles travaillent plus de 40 heures par semaine pour leur entreprise (dont 30% plus de 50 heures).

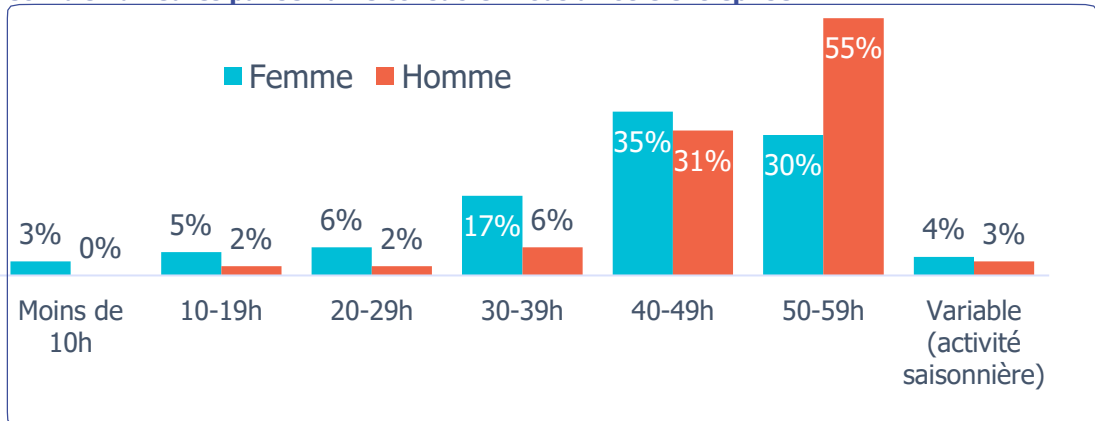
La journée de travail professionnelle se prolonge par ailleurs souvent au domicile, en soirée : près de 40% des cheffes d'entreprise déclarent travailler souvent après 20 heures à leur domicile (48% des hommes).

La durée de travail semble donc mieux « auto-régulée » par les femmes que par les hommes. Les femmes sont également plus nombreuses à exercer leur activité professionnelle "à temps partiel", moins de 30 heures par semaine : 14% contre 4% des hommes, ce qui peut expliquer les différentiels de revenus.

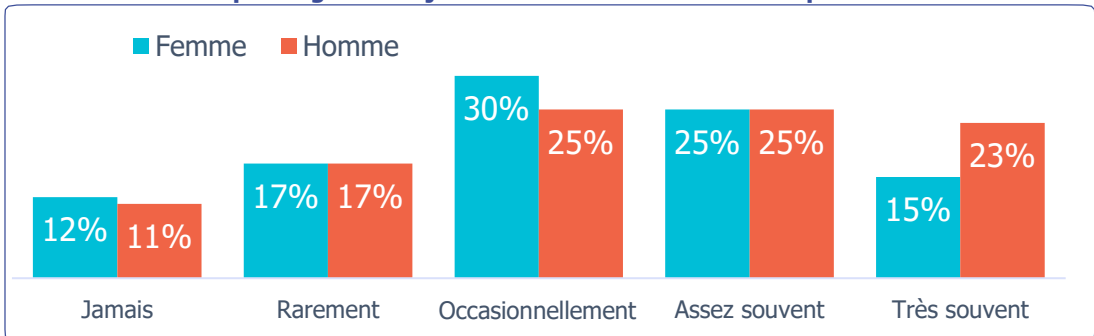
Ce temps plus restreint accordé au travail peut être lié à la charge de l'intendance familiale, qui incombe encore davantage aux femmes.

8. Conciliation vie familiale / vie professionnelle

Combien d'heures par semaine consacrez-vous à votre entreprise ?



Vous arrive-t-il de prolonger votre journée de travail à la maison après 20h ?



Source : Enquête ISM/U2P – Parcours et quotidien des cheffes d'entreprise artisanale, commerciale et libérale, réalisée en février 2025 auprès de 1 900 chef(fe)s d'entreprise.

Selon l'enquête menée par l'U2P, le rapport des femmes au travail diffère également. La moitié des cheffes d'entreprise interrogées recherche dans le travail une source d'épanouissement, contre un tiers des hommes, ces derniers étant plus nombreux à considérer le travail comme une nécessité économique ou un devoir.

Dans ce domaine, les cheffes d'entreprise interrogées sont comblées : près de 9 sur 10 estiment que leur métier est valorisant et source de satisfaction professionnelle (contre 81% de chefs d'entreprise).

Cet épanouissement dans le travail permet sans doute de faire face à des motifs d'insatisfaction : la moitié des cheffes d'entreprise ne prennent pas de temps pour elles ; 42% estiment que leur temps de sommeil est insuffisant ; 17% déclarent être en situation de burn-out.

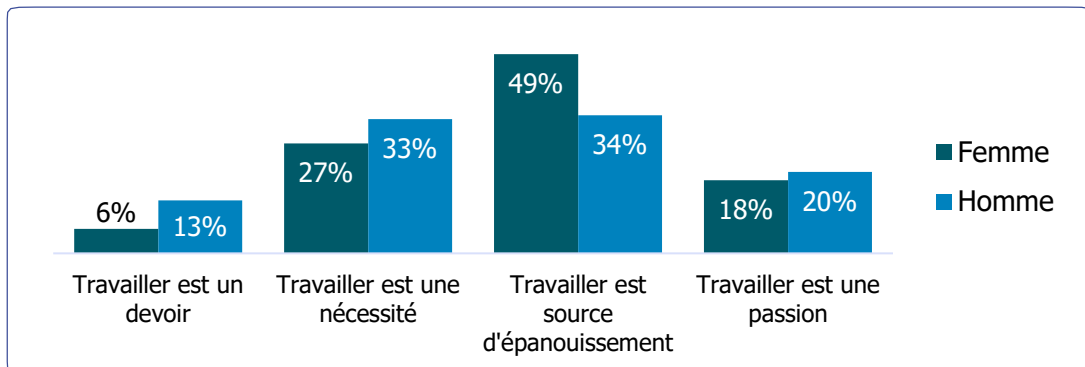
Enfin, concernant l'épineuse question de la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, les avis sont très partagés, le statut indépendant ouvrant plus de possibilités de flexibilité que celui de salarié.

Ainsi, près de la moitié d'entre elles (45%) pensent que le fait d'être à son compte ou de diriger une entreprise améliore l'équilibre vie personnelle /vie professionnelle (au lieu de 35% des chefs d'entreprise).

Les cheffes d'entreprise ont en effet été plus nombreuses à aménager leurs horaires (73% d'entre elles) que les hommes (55%).

8. Conciliation vie familiale / vie professionnelle

Quelle est votre conception du travail ?

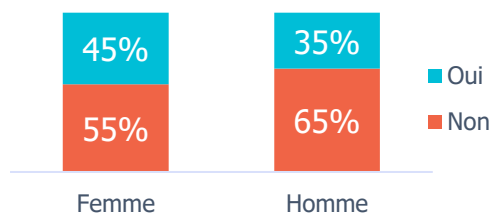


Source : Enquête ISM/U2P – Parcours et quotidien des cheffes d'entreprise artisanale, commerciale et libérale, réalisée en février 2025 auprès de 1 900 chef(fe)s d'entreprise.

Avez-vous organisé ces différents aspects de votre activité pour concilier vie familiale et vie professionnelle ?

	Cheffes d'entreprise	Chefs d'entreprise
Vos horaires	73% [oui]	55% [oui]
Charge de travail	50% [oui]	48% [oui]

Dans votre activité, pensez-vous que le fait d'être à son compte ou de diriger une entreprise améliore l'équilibre vie personnelle /vie professionnelle



Source : Enquête ISM/U2P – Parcours et quotidien des cheffes d'entreprise artisanale, commerciale et libérale, réalisée en février 2025 auprès de 1 900 chef(fe)s d'entreprise.

9 Des revenus moyens inférieurs

L'enquête menée par l'U2P confirme que la question des revenus est genrée : il s'agit d'un motif d'insatisfaction plus répandu chez les cheffes d'entreprise, même si la problématique est également présente chez leurs homologues masculins.









Le sujet est récurrent. Les revenus moyens des cheffes d'entreprise ont progressé au fil des ans, mais l'écart de revenus avec les hommes demeure constant : il est inférieur de 20% pour les indépendants du régime classique et de 24% pour les femmes micro-entrepreneures.

Les cheffes d'entreprise salariées perçoivent également un salaire inférieur à celui de leurs homologues masculins salariés, que ce soit au niveau de l'artisanat ou des professions libérales.

Cet écart n'est pas propre aux secteurs de proximité et peut s'expliquer en partie par le moindre volume de temps consacré au travail, sans doute en raison de la charge familiale.

L'écart peut s'expliquer également par les choix de métiers et de spécialités. Ainsi, au sein des professions libérales du droit, le salaire des cheffes d'entreprise salariées est de 48% inférieur à celui des chefs d'entreprise salariés. Dans ce cas précis, cet écart est lié aux spécialités juridiques exercées, certaines étant plus féminisées et moins rémunératrices que d'autres, comme le droit de la famille.

Des revenus moyens inférieurs pour les cheffes d'entreprise

	Indépendantes du régime classique				Indépendantes du régime micro-entrepreneur			
	2019		2022		2019		2023	
	Revenu moyen	Ecart F/H	Revenu moyen	Ecart F/H	Revenu moyen	Ecart F/H	Revenu moyen	Ecart F/H
 Artisanat du BTP	30 599 €	-24 %	32 596 €	-25 %	9 186 €	-18 %	10 377 €	-21 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	23 792 €	-34 %	24 332 €	-34 %	4 455 €	-20 %	5 113 €	-27 %
 Hôtellerie-restauration	23 529 €	-24 %	24 875 €	-24 %	6 946 €	-7 %	7 445 €	-5 %
 Artisanat de fabrication	32 200 €	-48 %	35 006 €	-47 %	3 973 €	-50 %	4 134 €	-59 %
 Artisanat des services	21 714 €	-25 %	23 294 €	-25 %	5 744 €	-16 %	6 203 €	-15 %
 Professions libérales du droit	65 425 €	-46 %	66 736 €	-46 %	15 661 €	33 %	16 687 €	34 %
 Professions libérales de santé	97 424 €	-47 %	99 774 €	-44 %	6 921 €	-9 %	9 556 €	-9 %
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	41 039 €	-37 %	44 004 €	-36 %	8 061 €	-15 %	10 127 €	-20 %
Ensemble	46 376 €	-21 %	48 651 €	-20 %	7 264 €	-23 %	8 569 €	-24 %

Source : URSSAF – Pour le calcul des revenus moyens des TI classiques, soit pris en compte uniquement les TI classiques ayant déclaré un revenu ≥ 0 pour l'année d'étude. La dernière année de revenu disponible est l'année 2022.









Les revenus des micro-entrepreneurs correspondent aux chiffres d'affaires déclarés soustraits de l'abattement forfaitaire appliqué selon l'activité. Les effectifs correspondent aux ME économiquement actifs au cours de l'année (CA > 0).

9. Des revenus moyens inférieurs

Dans l'artisanat, la différence est plus importante au niveau de la catégorie socio-professionnelle des commerçants salariés de leur entreprise : dans l'artisanat de fabrication, le salaire des femmes est 17% plus faible que celui des hommes, suivi par l'artisanat du BTP (-14%).

L'écart salarial est légèrement plus faible au sein de la catégorie socio-professionnelle des artisans salariés de leur entreprise, allant de -11% dans l'artisanat de fabrication à -5% au sein de l'artisanat de l'alimentation.

Écart salarial F/H pour les chefs d'entreprise salariés

	210x - Artisans salariés de leur entreprise
 Artisanat du BTP	-8%
 Artisanat de l'alimentation	-5%
 Hôtellerie-restauration	-9%
 Artisanat de fabrication	-11%
 Artisanat des services	-10%
 Professions libérales du droit	-48%
 Professions libérales de santé : chirurgiens dentistes	-10%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	SS

Source : URSSAF – BTS 2022.

**ss : secret statistique*

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES CRÉATRICES D'ENTREPRISE

////////////////////



10 40% des créations d'entreprises sont portées par des femmes

La croissance du nombre de cheffes d'entreprise s'explique par la forte dynamique entrepreneuriale ces quinze dernières années.

La mise en place du régime micro-entrepreneur, régime social et fiscal réputé « sans risque » financier, a également contribué à alimenter cette dynamique.

Globalement, selon l'enquête INSEE/SINE, 40% des entreprises de proximité sont créées par des femmes. En 2022, on peut donc estimer à environ 247.000 le nombre d'entreprises de proximité créées par des femmes, dont 71% sous le régime micro-entreprise.

	Nombre de créations d'entreprises en 2022 (1)	Part d'entreprises créées par des femmes (2)	Nombre d'entreprises créées par des femmes (estimation)
Artisanat du BTP	94 800	4%	3 800
Artisanat et commerce de l'alimentation	21 500	38%	8 200
Hôtellerie-restauration	10 300	38%	3 900
Artisanat de fabrication	37 700	55%	20 700
Artisanat des services	110 500	41%	45 300
Professions libérales du droit	7 000	56%	3 900
Professions libérales de santé	50 200	72%	36 100
Professions libérales techniques et du cadre de vie	284 400	44%	125 100
Ensemble	616 000	40%	247 000

Source : (1) INSEE/SIDE 2022 (base : entreprises immatriculées en 2022 et ayant mené une activité économique) - (2) Enquête INSEE/SINE retraitée sur le périmètre professionnel de l'U2P -

La part des femmes dans la création d'entreprise au sein des différents secteurs de proximité correspond globalement à la part des femmes parmi l'ensemble des chefs d'entreprise.

Il est donc probable que la féminisation de l'entrepreneuriat et de la fonction "chef d'entreprise" ait atteint un pic, à l'exception des secteurs de fabrication et des professions libérales de santé où elle continue de progresser.

Outre le choix du régime juridique, les créatrices d'entreprises se distinguent par d'autres caractéristiques.

Elles restent ainsi davantage diplômées que les créateurs : 65% d'entre elles ont un diplôme de l'enseignement supérieur, quand c'est le cas de 48% des hommes. Le différentiel de niveau est particulièrement élevé dans l'artisanat du BTP (28% des créatrices contre 8% des créateurs).

10. 40% des créations d'entreprises sont portées par des femmes

Une autre caractéristique du parcours des créatrices d'entreprise est qu'elles changent plus souvent de métier quand elles créent leur entreprise : pour 53% des créatrices, l'activité de l'entreprise ne correspond pas à leur métier principal. Elles sont donc probablement en "reconversion", contre 44% des hommes.

Ces parcours de reconversion sont plus fréquents dans l'artisanat et le commerce :

- dans l'artisanat de fabrication, seules 22% des créatrices d'entreprise exerçaient déjà le métier de l'entreprise ;
- au sein de l'artisanat et commerce de l'alimentation, cette part est de 28%.

Enfin, les créatrices d'entreprise sont plus nombreuses à ne pas solliciter de moyen financier pour démarrer leur activité.

Comparaison des profils de créatrices/créateurs d'entreprise

	Femmes	Hommes
Diplôme le plus élevé détenu	65% détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur	48% détiennent un diplôme de l'enseignement supérieur
En emploi avant la création d'entreprise	47%	55%
L'activité de l'entreprise est identique au métier principal	47%	56%
Moyens financiers nécessaires pour démarrer l'activité	43% ne sollicitent aucun moyen financier	35% ne sollicitent aucun moyen financier
Catégorie juridique de l'entreprise	71% en micro-entreprise	61% en micro-entreprise

Source : INSEE- Enquête SINE entrepreneurs classiques cohorte 2022 1ère vague, France entière. Traitement ISM

11 La création d'entreprise est un ascenseur professionnel

Avant de créer leur entreprise, les femmes des secteurs de proximité étaient majoritairement salariées ou à la recherche d'un emploi et rarement en sortie d'étude (8%). La création d'entreprise intervient généralement en seconde partie de carrière, après une première expérience en tant que salariée ou une phase de chômage.

On constate toutefois quelques spécificités de genre. La part de femmes auparavant inactives - environ une sur dix dans l'artisanat, une sur vingt dans les professions libérales- est plus élevée que parmi les hommes, cela quelle que soit la famille d'activité.









De même, les « entrepreneures en série » ou « multi-entrepreneures » sont moins nombreuses : la part des créatrices d'entreprises qui avaient déjà conduit une aventure entrepreneuriale est inférieure à celle des hommes dans tous les secteurs.

Les créatrices d'entreprise provenant d'une « autre » situation (agents de la fonction publique, retraitées, intérimaires, alternantes, étudiantes) sont peu nombreuses (moins de 10%) dans l'artisanat et le commerce.

En revanche, les créatrices des professions libérales de la santé se caractérisent par la forte proportion d'anciennes salariées de la fonction publique (46% contre 33% des hommes).

Quant aux créatrices des professions libérales du droit, 49% étaient auparavant étudiantes (32% des hommes). L'installation intervient plus souvent dans ce secteur en première partie de parcours professionnel.

Situation immédiate avant la création d'entreprise dans les secteurs de proximité

		Salarié	Au chômage	Chef d'entreprise	Sans activité	Autres situations*
 Artisanat du BTP	Femmes	42%	28%	14%	11%	5%
	Hommes	34%	30%	27%	6%	3%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	33%	30%	21%	11%	5%
	Hommes	31%	30%	27%	7%	5%
 Hôtellerie-restauration	Femmes	34%	27%	24%	8%	7%
	Hommes	31%	25%	27%	5%	6%
 Artisanat de fabrication	Femmes	38%	31%	10%	12%	9%
	Hommes	34%	31%	17%	8%	10%
 Artisanat des services	Femmes	34%	33%	14%	10%	9%
	Hommes	38%	29%	18%	7%	8%
 Professions libérales du droit	Femmes	23%	6%	17%	5%	49%
	Hommes	29%	9%	27%	3%	32%
 Professions libérales de santé	Femmes	46%	11%	15%	5%	23%
	Hommes	33%	7%	22%	2%	36%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	32%	26%	11%	6%	25%
	Hommes	32%	25%	19%	4%	20%

Source : INSEE- Enquête SINE entrepreneurs classiques cohorte 2022 1ère vague, France entière. Traitement ISM.
* étudiants, alternants, retraités

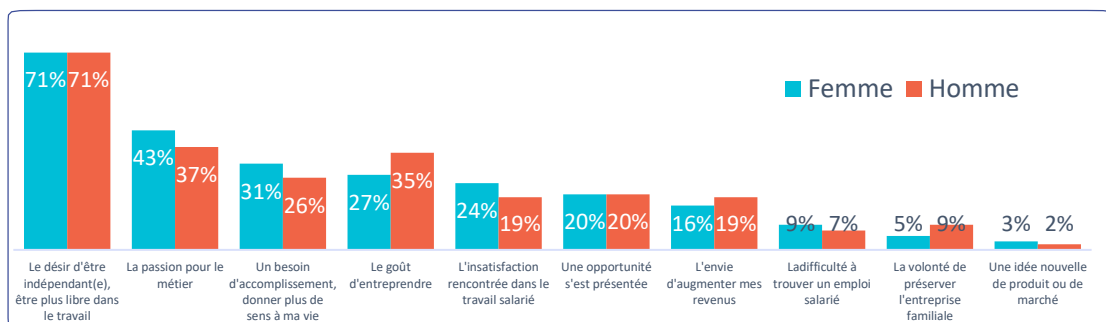
11. La création d'entreprise est un ascenseur professionnel

Dans les secteurs de proximité, les motivations des créatrices d'entreprise convergent avec celle des créateurs.

Le 1er facteur de motivation partagé est le désir d'être indépendant(e) et d'être plus libre dans le travail (71%) ; le second est la passion pour le métier principal de l'entreprise.

Les femmes accordent certes plus d'importance à la passion du métier (43% contre 37% des hommes) ainsi qu'au besoin d'accomplissement, quand les hommes affirment un goût plus prononcé pour le désir d'entreprendre (35% contre 27% pour les femmes).

Qu'est-ce qui vous a poussé(e) à vous installer à votre compte ?



Source : Enquête ISM/U2P – Parcours et quotidien des cheffes d'entreprise artisanale, commerciale et libérale, réalisée en février 2025 auprès de 1 900 chef(fe)s d'entreprise.

12 La dimension financière, comme frein principal









Les projets d'entreprise portés par des femmes se caractérisent également dans leur dimension financière. Les femmes mobilisent en effet un peu moins de moyens financiers que les hommes pour créer leur entreprise, à l'exception notable de l'artisanat du BTP.

L'écart concerne surtout les projets les plus capitalistiques, supposant une mise de fonds supérieure à 16.000 euros.

Les besoins en financement varient par ailleurs fortement d'un secteur à l'autre, en fonction des besoins d'équipement :

- Dans l'hôtellerie-restauration, près de la moitié des projets supposent un apport en financement supérieur à 16.000 euros.
- Dans les professions libérales de santé, du droit et techniques et cadre de vie, la création d'entreprise ne mobilise en revanche aucun moyen financier dans la moitié des cas.

Moyens financiers nécessaires à la création d'entreprises dans les secteurs de proximité

		Aucun moyen financier	Moins de 4 000 €	De 4 000 à 16 000 €	Plus de 16 000 €
 Artisanat du BTP	Femmes	19%	38%	28%	15%
	Hommes	26%	33%	25%	16%
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Femmes	16%	32%	21%	31%
	Hommes	12%	28%	21%	39%
 Hôtellerie-restauration	Femmes	17%	22%	17%	44%
	Hommes	14%	17%	16%	53%
 Artisanat de fabrication	Femmes	21%	58%	14%	7%
	Hommes	24%	41%	20%	15%
 Artisanat des services	Femmes	29%	50%	11%	10%
	Hommes	32%	36%	18%	14%
 Professions libérales du droit	Femmes	55%	31%	6%	8%
	Hommes	49%	27%	15%	9%
 Professions libérales de santé	Femmes	46%	35%	11%	8%
	Hommes	50%	24%	10%	16%
 Professions libérales techniques et du cadre de vie	Femmes	54%	37%	6%	3%
	Hommes	44%	39%	10%	7%

Source : INSEE- Enquête SINE entrepreneurs classiques cohorte 2022 1ère vague, France entière. Traitement ISM

12. La dimension financière, comme frein principal

Selon l'enquête menée par l'U2P, le manque de ressources financières est bien le frein principal à l'installation à la création d'entreprise. Mais ce frein cité à égalité par 40% des chef(fe)s d'entreprise interrogé(e)s paraît aussi handicapant pour les femmes que pour les hommes.

Le moindre investissement financier des femmes dans leur projet d'entreprise doit donc trouver sa source dans d'autres facteurs probablement interdépendants :

- Le secteur et métier choisi (le niveau d'investissement varie selon les activités) ;
- Une peur de l'échec et/ou une moindre ambition (les entreprises pilotées par des femmes sont globalement plus « petites » en taille) ;

- La difficulté à réunir des financements familiaux ou bancaires.

Les femmes se singularisent en effet par un manque de confiance plus fréquent (un sentiment qui tend à s'amenuiser avec le niveau de diplôme). La crainte de perte de revenus est également un frein puissant.

Les hommes quant à eux sont plus souvent freinés par la peur des démarches administratives.

Avez-vous repoussé votre projet d'installation pour les raisons suivantes ?

Principaux freins évoqués par les cheffes d'entreprise	Principaux freins évoqués par les chefs d'entreprise
1) Manque de ressources financières : 40 %	1) Manque de ressources financières : 40 %
2) Manque de confiance en soi : 36 %	2) Peur de l'échec : 33 %
3) Crainte de perte de revenus : 34 %	3) Complexité des démarches administratives : 31 %
4) Peur de l'échec : 32 %	4) Crainte de perte de revenus : 29 %
5) Crainte de perdre l'équilibre familial : 31 %	5) Crainte de perdre l'équilibre familial : 28 %

Source : Enquête ISM/U2P – Parcours et quotidien des cheffes d'entreprise artisanale, commerciale et libérale, réalisée en février 2025 auprès de 1 900 chef(fe)s d'entreprise.

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES CONJOINTS DE CHEFS D'ENTREPRISE

////////////////////



13 18% des chefs d'entreprise et 12% des cheffes d'entreprise sont aidé(e)s par leur conjoint(e)

Historiquement, les entreprises des secteurs de proximité ont longtemps fonctionné dans une dynamique familiale, avec une gestion partagée entre le chef d'entreprise et son conjoint et même l'entourage familial. Selon une enquête menée en 2025 par l'ISM pour l'U2P, cette réalité perdure dans une entreprise sur cinq (20%) : ainsi, **17% des cheffes d'entreprise et 23% des chefs d'entreprise déclarent qu'un membre de la famille travaille régulièrement dans l'entreprise.**

Dans la majorité des cas, c'est le conjoint qui est impliqué, pour 12% des cheffes d'entreprise et 18% des chefs d'entreprise (les conjoints sont donc plus souvent impliqués dans le cas d'entreprises dirigées par un homme, sauf dans l'artisanat du BTP et l'artisanat des services).

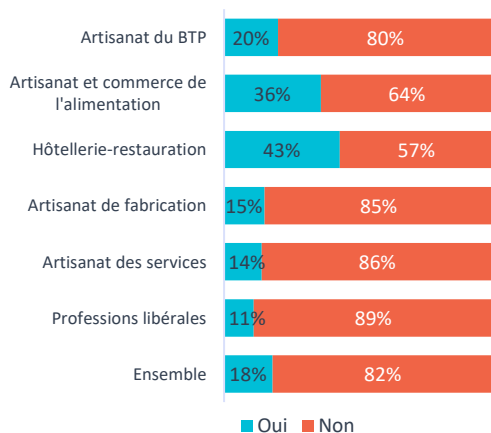
On observe des disparités sectorielles. **La contribution du conjoint à la vie de l'entreprise est plus fréquente dans les entreprises du BTP** : 40% des cheffes d'entreprise de l'artisanat du BTP sont aidées par leur conjoint (et 20% des chefs d'entreprise).

Dans l'hôtellerie-restauration, autre secteur à forte implication familiale, 38% des cheffes d'entreprise sont aidées par leur conjoint (et 43% des chefs d'entreprise). Dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation, c'est un tiers des cheffes d'entreprise qui sont concernées (et 36% de leurs homologues masculins).

L'implication du conjoint progresse avec l'effectif de l'entreprise : les conjoints sont mobilisés dans 10% des entreprises sans salarié, 26% des entreprises entre 1 et 5 salariés et 34% des entreprises de plus de 6 salariés. Une même tendance est relevée pour ce qui concerne l'ancienneté des entreprises.

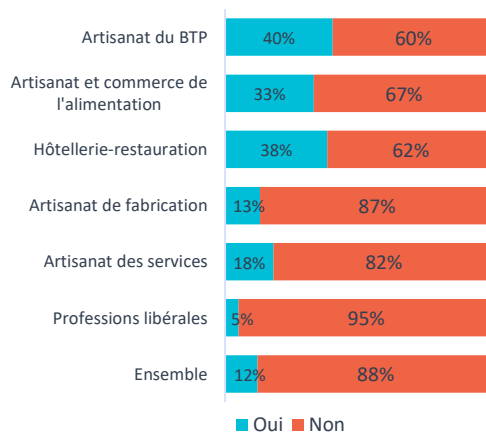
Concernant les **femmes impliquées dans l'entreprise de leur conjoint(e)**, on peut estimer leur nombre à 240.000 environ (hors conjointes bénévoles), dont la moitié environ en tant que salariées de l'entreprise.

En tant que chefs d'entreprise, êtes-vous aidé par votre conjoint(e) ?



Source : Enquête ISM/U2P – « Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité », réalisée en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 entreprises répondantes.

En tant que cheffes d'entreprise, êtes-vous aidé par votre conjoint(e) ?



Source : Enquête ISM/U2P – « Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité », réalisée en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 entreprises répondantes.

14 Un appui plus fréquent à la gestion administrative et comptable

Les conjoints impliqués dans la vie des entreprises le sont à des titres divers :

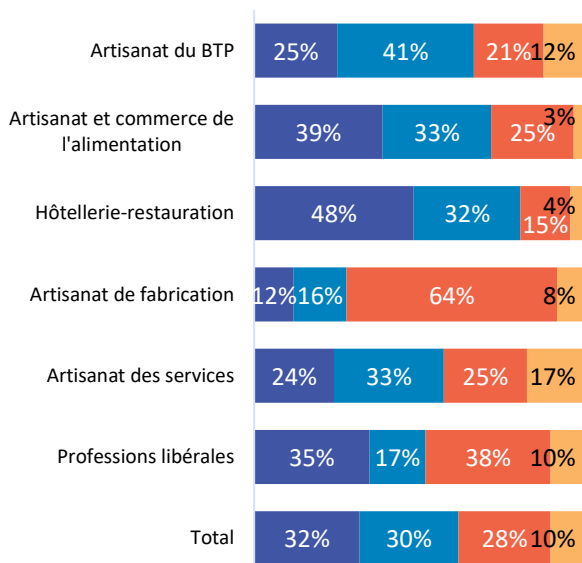
- dans 32% des cas, les conjoint(e)s co-dirigent l'entreprise (42% dans les entreprises dirigées par une femme, **26% s'agissant des conjoint(e)s d'hommes chefs d'entreprise**) ;
- 30% réalisent des tâches bien définies ;
- 28% aident ponctuellement le/la chef(fe) d'entreprise.

Dans les entreprises de l'hôtellerie-restauration, la moitié des conjoints participent à la direction des entreprises, un copilotage également répandu dans les entreprises de l'alimentation (39%).

L'aide est plus souvent ponctuelle dans les professions libérales et les entreprises de l'artisanat de fabrication, qui sont majoritairement des entreprises sans salarié.

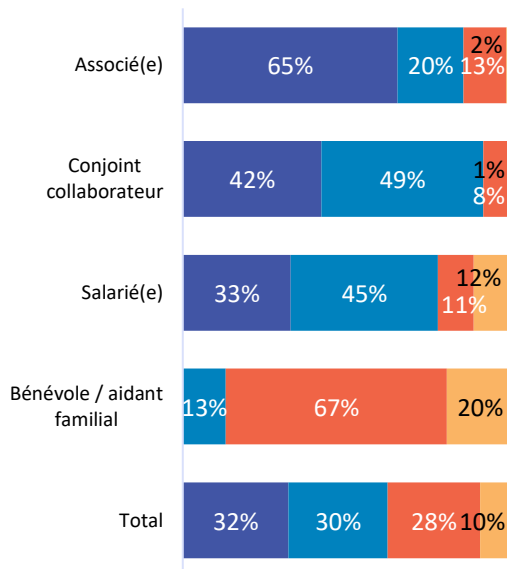
Quel est le rôle de votre conjoint dans l'entreprise ?

En fonction du secteur



- Il s'agit d'une co-direction
- Il y a une répartition des tâches
- Il s'agit d'une aide ponctuelle
- Autre

En fonction du statut du conjoint



Source : Enquête ISM/U2P - « Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité », réalisée en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 entreprises répondantes.

14. Un appui plus fréquent à la gestion administrative et comptable

Le plus souvent, les conjoint(e)s prennent en charge la comptabilité (48%), la gestion administrative (47%), ainsi que la vente et les relations clients (41%).

38% exercent le métier de l'entreprise, mais cette implication varie en fonction du sexe du chef d'entreprise :

- lorsque celui-ci est un homme, le/la conjoint(e) intervient davantage au niveau de la gestion administrative (56%), de la comptabilité (52%), et moins dans le cœur de métier de l'entreprise (31%) ;
- à l'inverse, les conjoint(e)s des cheffes d'entreprise sont plus impliqués dans le métier de l'entreprise (49%) et moins dans la gestion administrative (33%).

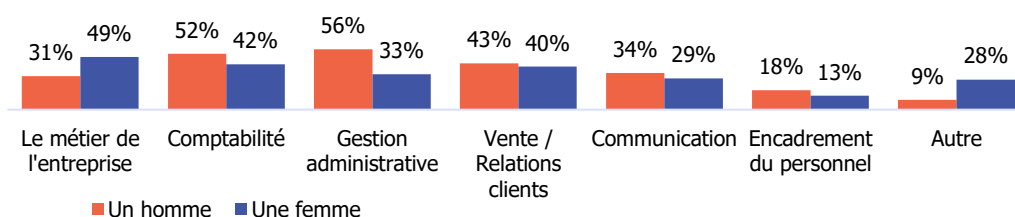
La contribution du conjoint(e) varie également selon les secteurs :

- au sein de l'artisanat du BTP, l'aide du conjoint porte principalement sur la comptabilité (72%) et la gestion administrative (70%) ;
- dans l'hôtellerie-restauration, les conjoints exercent plus souvent un cœur de métier de l'entreprise (63%) et la relation client (58%) ;
- dans les professions libérales, c'est le domaine de la comptabilité qui est davantage porté par les conjoint(e)s.
- dans l'artisanat et commerce de l'alimentation, le conjoint est plus souvent impliqué dans la fonction de vente et la relation client (70%) ;
- l'aspect vente et relations clients est également plus souvent pris en charge au sein de l'artisanat des services (par 52% des conjoint(e)s).

Quelles sont les principales activités de votre conjoint(e) au sein de l'entreprise ? (plusieurs réponses possibles)

	Artisanat du BTP	Artisanat et commerce de l'alimentation	Hôtellerie-restauration	Artisanat de fabrication	Artisanat des services	Professions libérales
Le métier de l'entreprise	29%	43%	63%	42%	22%	43%
Comptabilité	72%	35%	32%	35%	35%	52%
Gestion administrative	70%	42%	42%	38%	35%	41%
Vente-Relations clients	28%	70%	58%	40%	52%	28%
Communication	29%	34%	33%	40%	40%	26%
Encadrement du personnel	18%	21%	23%	5%	7%	18%
Autre	2%	17%	21%	28%	26%	18%

En fonction du sexe du chef d'entreprise



Source : Enquête ISM/U2P – « Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité », réalisée en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 entreprises répondantes.

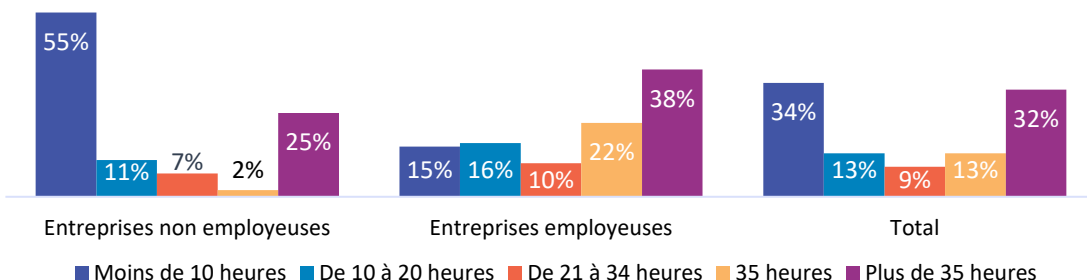
15 Les conjoints impliqués sont le plus souvent salariés de l'entreprise

La durée hebdomadaire consacrée par le conjoint ou la conjointe à l'entreprise est très variable.

Au total, 34% des conjoints impliqués consacrent moins de 10 heures par semaine (un chiffre qui atteint 85% parmi ceux qui ont un emploi à temps plein à côté). 35% consacrent entre 10 heures et 35 heures à l'entreprise, 32% plus de 35 heures.

Ce temps travaillé pour l'entreprise varie principalement en fonction de la taille des entreprises : ainsi, dans les entreprises sans salarié, 55% des conjoints impliqués travaillent moins de 10 heures, contre 15% dans les entreprises employeuses.

Quelle est la durée de travail hebdomadaire consacrée par votre conjoint(e) à votre activité en entreprise ?



Source : Enquête ISM/U2P – « Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité », réalisée en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 entreprises répondantes.

Le temps de travail consacré à l'entreprise influe sur le statut et la couverture sociale choisis par les conjoint(e)s*.

Ainsi, dans les entreprises sans salarié, l'implication horaire des conjoints est principalement occasionnelle et limitée (moins de 10 heures hebdomadaires pour 91% d'entre eux) et 69% d'entre eux mènent une propre activité professionnelle en parallèle. Ces derniers sont souvent bénévoles.

Pour ce qui concerne les conjoints régulièrement impliqués dans l'entreprise, le statut salarié est le plus fréquent (38%).

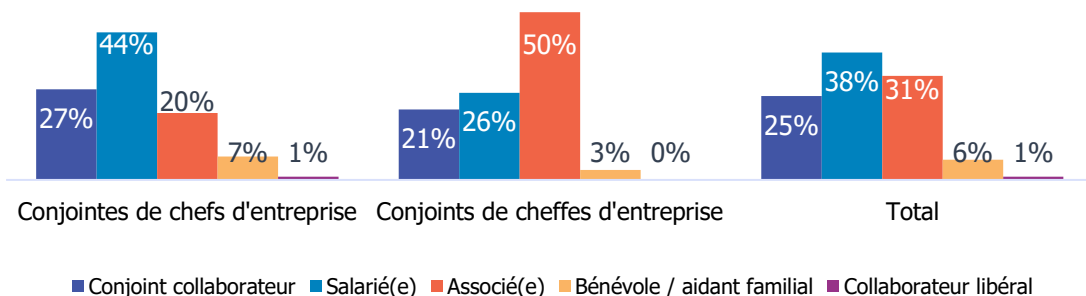
Le sexe du dirigeant a une incidence sur le statut des conjoints impliqués dans la vie de l'entreprise :

- Le choix du statut salarié est plus répandu s'agissant des conjoint(e)s de chefs d'entreprise (50%).
- Au contraire, parmi les conjoint(e)s des cheffes d'entreprise, c'est le statut d'associé qui est le plus souvent choisi (par 44%).

* S'il participe de manière régulière à l'activité de l'entreprise, le conjoint a l'obligation de choisir un statut pour cette activité, qu'il exerce ou non un emploi salarié.

15. Les conjoints impliqués sont le plus souvent salariés de l'entreprise

Statut des conjoints en fonction du sexe du dirigeant (base : conjoints impliqués dans la vie de l'entreprise, hors aide ponctuelle)



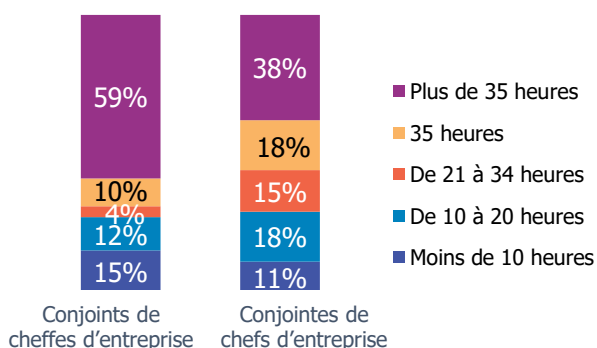
Source : Enquête ISM/U2P – « Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité », réalisée en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 entreprises répondantes.

A noter : la part de collaborateurs exerçant sous le régime du conjoint collaborateur est sur-représentée dans l'échantillon. En effet, selon le CPSTI, moins de 26.000 conjoints au total cotisaient en 2023 au régime du conjoint collaborateur dans les activités artisanales, commerciales et libérales. Ce régime est par ailleurs de moins en moins choisi (40.000 cotisants en 2018, 24.000 en 2024).

L'implication horaire des conjoints varie également en fonction du profil du chef d'entreprise :

- Les conjoint(e)s des chefs d'entreprise ont un temps de travail plus limité : 56% travaillent 35 heures ou plus dans l'entreprise ;
- Cette part est de 69% s'agissant des conjoint(e)s des cheffes d'entreprises.

Quelle est la durée hebdomadaire de travail consacrée par votre conjoint(e) à votre activité/entreprise en entreprise : (base : conjoints impliqués régulièrement dans la vie des entreprises, hors aide ponctuelle)



Source : Enquête ISM/U2P – « Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité », réalisée en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 entreprises répondantes.

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

LES SALARIÉES

////////////////////



16 42% des salariés des secteurs de proximité sont des femmes

Les entreprises des secteurs de proximité emploient 1 870 000 femmes (soit 42 % du total des 4,5 millions de salariés dans ces secteurs).

En volume, le secteur des professions libérales techniques et cadre de vie est le premier secteur pour l'emploi salarié de femmes (avec un total de près de 749 800 salariées), devant les professions libérales de santé (279 800) et l'hôtellerie-restauration (235 000).

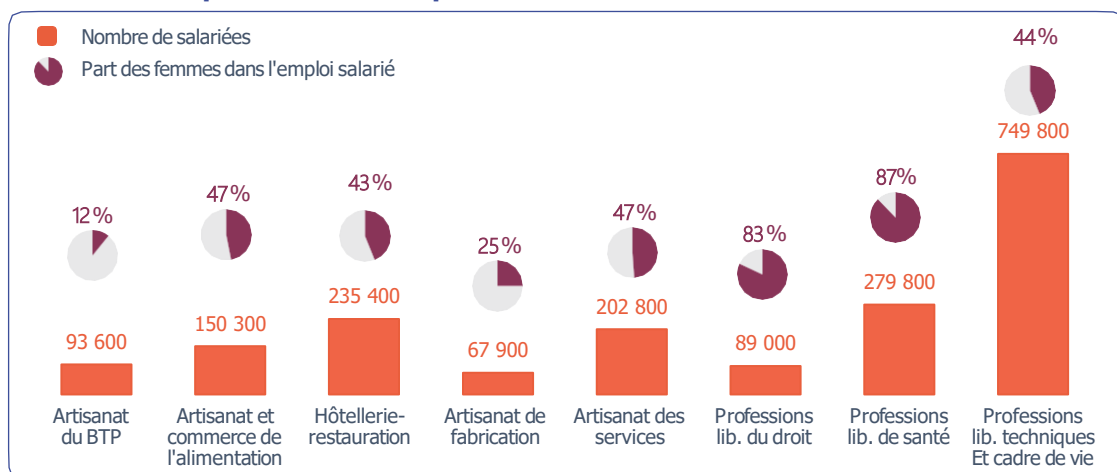
En part, de fortes disparités sont également observées entre les secteurs. Les salariés des activités libérales du droit et de santé sont très majoritairement des femmes (elles représentent respectivement 83% et 87% des salariés).

À l'inverse, les équipes salariées de l'artisanat du BTP et de l'artisanat de fabrication restent majoritairement masculines.

Une relative parité existe parmi les salariés de l'hôtellerie-restauration (43%), des professions libérales techniques et du cadre de vie (44%), de l'artisanat et commerce de l'alimentation ainsi que de l'artisanat des services (47%).

La féminisation des emplois paraît tendanciellement en recul, notamment dans l'artisanat et le commerce de l'alimentation et dans l'artisanat des services (-2 points).

Nombre et part de salariées par secteur en 2022



Source : INSEE, BTS. **Champ :** postes non annexes au 31 décembre 2022. **Traitement :** ISM. Les effectifs salariés comprennent les chefs d'entreprise affiliés au régime général.

17 Les choix de métiers restent centrés sur les services et les fonctions supports

Les salariées des secteurs de proximité exercent davantage des métiers de services ou occupent des postes dans les fonctions transversales de vente et de gestion-administration.

Ainsi, le palmarès des métiers les plus occupés par les femmes dans les entreprises de proximité place en tête les métiers de secrétaire, de vente et d'employée comptable. Dans les activités libérales, le métier le plus occupé par des femmes en tant que salariée est celui de préparateur en pharmacie.

Dans la plupart de ces métiers, les femmes occupent souvent plus de 70% des postes (96% des secrétaires sont des femmes, 92% des préparateurs en pharmacie, 79% des employés comptables, 79% de coiffeurs salariées, 75% des vendeurs, etc.).

Dans ce palmarès figurent également quelques métiers à recrutement plus mixte, principalement des métiers de l'hôtellerie-restauration : 54% des serveurs non qualifiés sont des femmes.

Principaux emplois salariés exercés par les femmes



Source : INSEE, BTS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2022. Traitement ISM.

* Clé de lecture : 199 700 femmes exercent le métier de secrétaire dans le secteur de proximité en tant que salarié. Elles représentent 96 % des salariés actifs dans ce métier dans les secteurs de proximité.

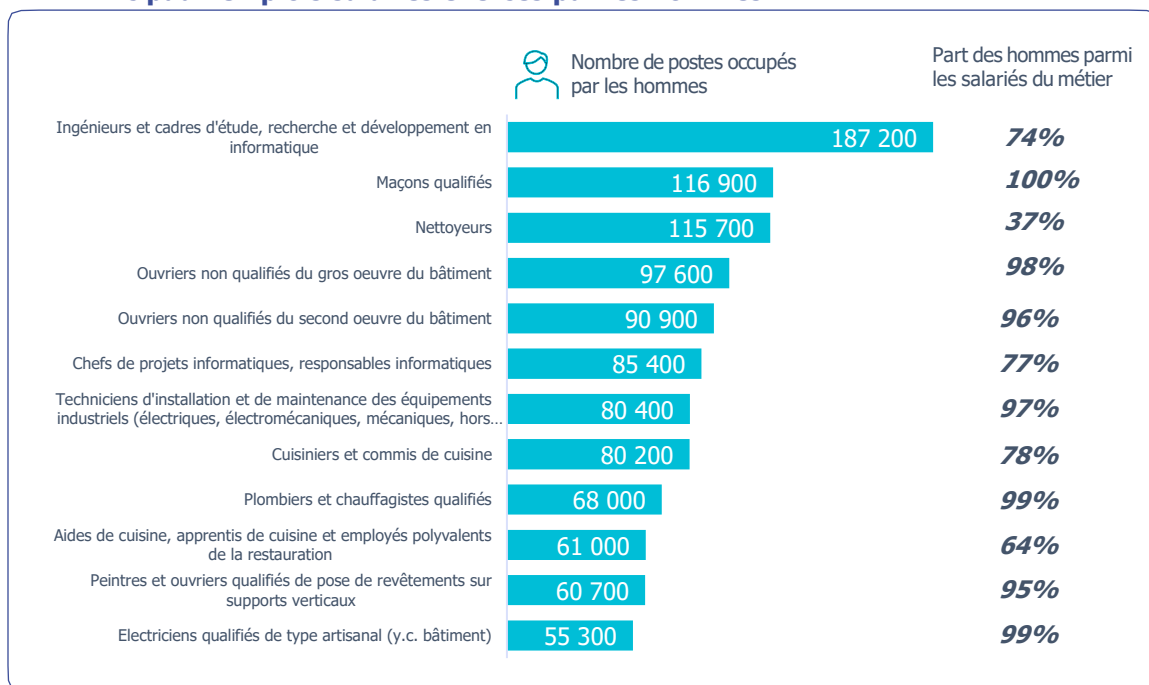
17. Les choix de métiers restent centrés sur les services et les fonctions supports

Les principaux métiers exercés en nombre par des salariés hommes sont les métiers d'ouvriers du BTP, où ils représentent plus de 96% des effectifs salariés. Parmi les professions libérales, les métiers les plus exercés en tant que salarié sont ceux d'ingénieur et de chef de projet informatique.

On observe que les choix de métiers des hommes et des femmes varient au sein d'un même secteur.

Dans la boulangerie-pâtisserie par exemple, les hommes font plutôt le choix du métier de boulanger-pâtissier, alors que les femmes exercent majoritairement en tant que vendeuse. Dans l'hôtellerie-restauration, le métier de cuisinier est exercé dans 78% des cas par un homme, alors que la profession de serveur est à recrutement mixte.

Principaux emplois salariés exercés par les hommes



Source : INSEE, BTS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2022. Traitement ISM.

18 Conditions de travail: plus de CDI et de temps partiel pour les salariées

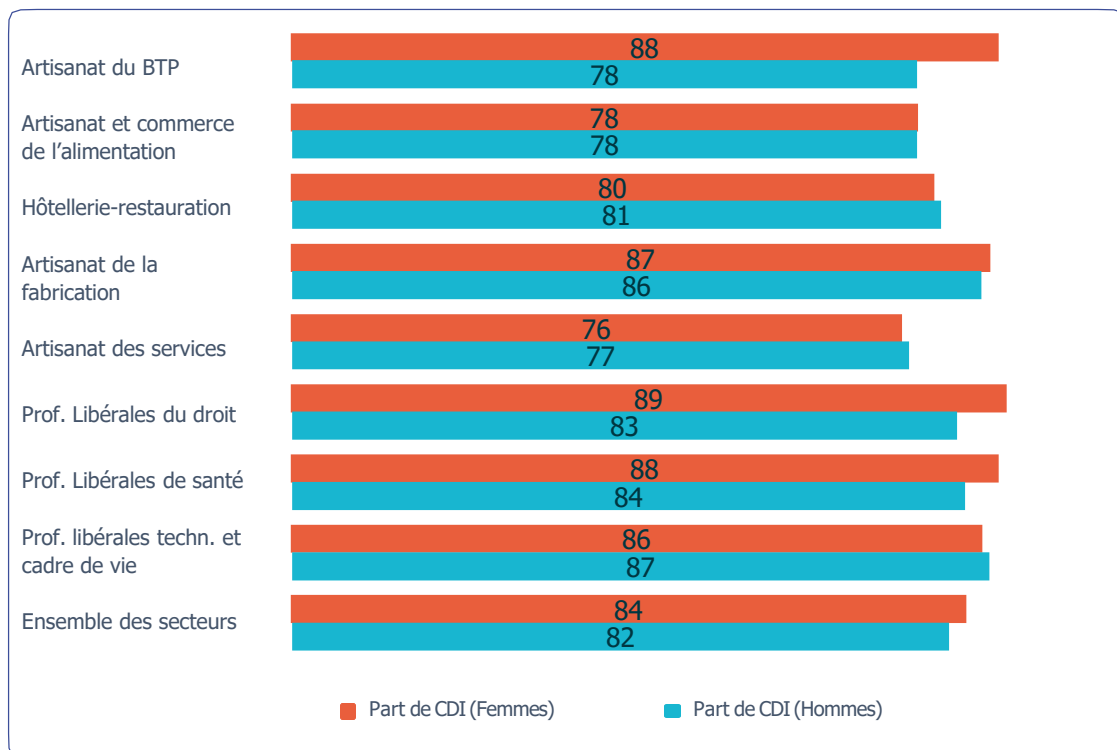
Concernant les contrats de travail, la part des femmes en contrat à durée indéterminée est de 84%.

Cette part reste légèrement supérieure à celle des hommes (82%).

Ce constat est valable pour la plupart des secteurs. Dans l'artisanat du BTP, la part de femmes en CDI est même supérieure de 10 points à celle des hommes.

La part de salariées en CDI est moins élevée dans les activités à forte saisonnalité de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration.

Part des salariés en CDI par secteur et type de contrat en 2022 (en %)



Source : INSEE, BTS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2022. Traitement ISM.

18. Conditions de travail: plus de CDI et de temps partiel pour les salariées

Les conditions relatives au temps de travail diffèrent de façon plus importante entre les hommes et les femmes : 77% des salariées occupent un poste à temps plein dans les entreprises de proximité, contre environ 89% des hommes.

Cette disparité est présente dans l'ensemble des secteurs, notamment dans l'artisanat du BTP où il y a un écart de 25 points entre les femmes et les hommes.

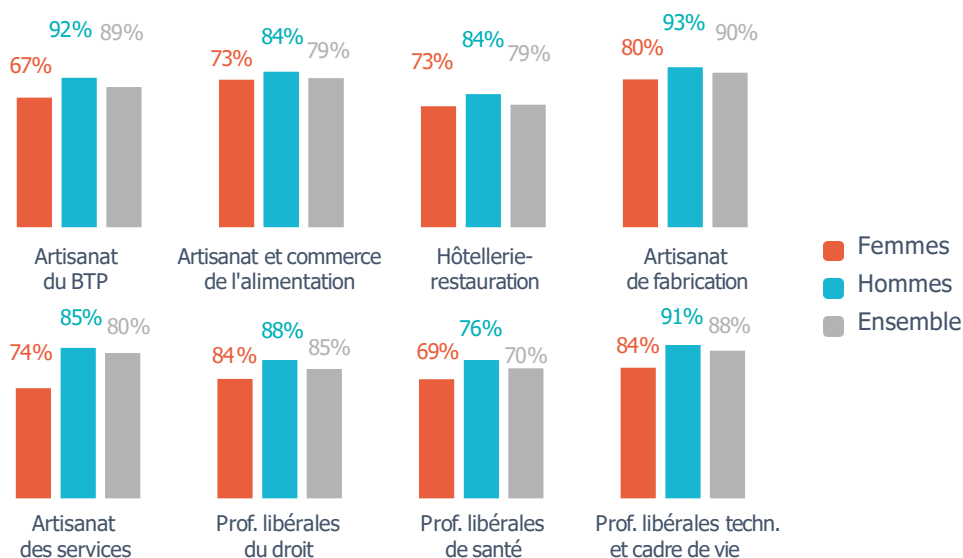
On l'observe également dans la plupart des métiers, à l'exception de quelques métiers comme ceux de coiffeur et d'avocat.

Cet écart est globalement constaté dans l'ensemble des entreprises de petite taille et n'est pas spécifique aux secteurs observés. Il existe en effet un facteur lié à l'effectif.

La nature des métiers exercés par les hommes et les femmes explique également en partie le décalage observé. En effet, le temps partiel est plus répandu dans certains métiers fortement féminisés comme la vente en alimentation, la coiffure ou le métier de préparateur en pharmacie.

Dans certains cas également, le temps partiel peut être « choisi » par les femmes pour des raisons personnelles et familiales.

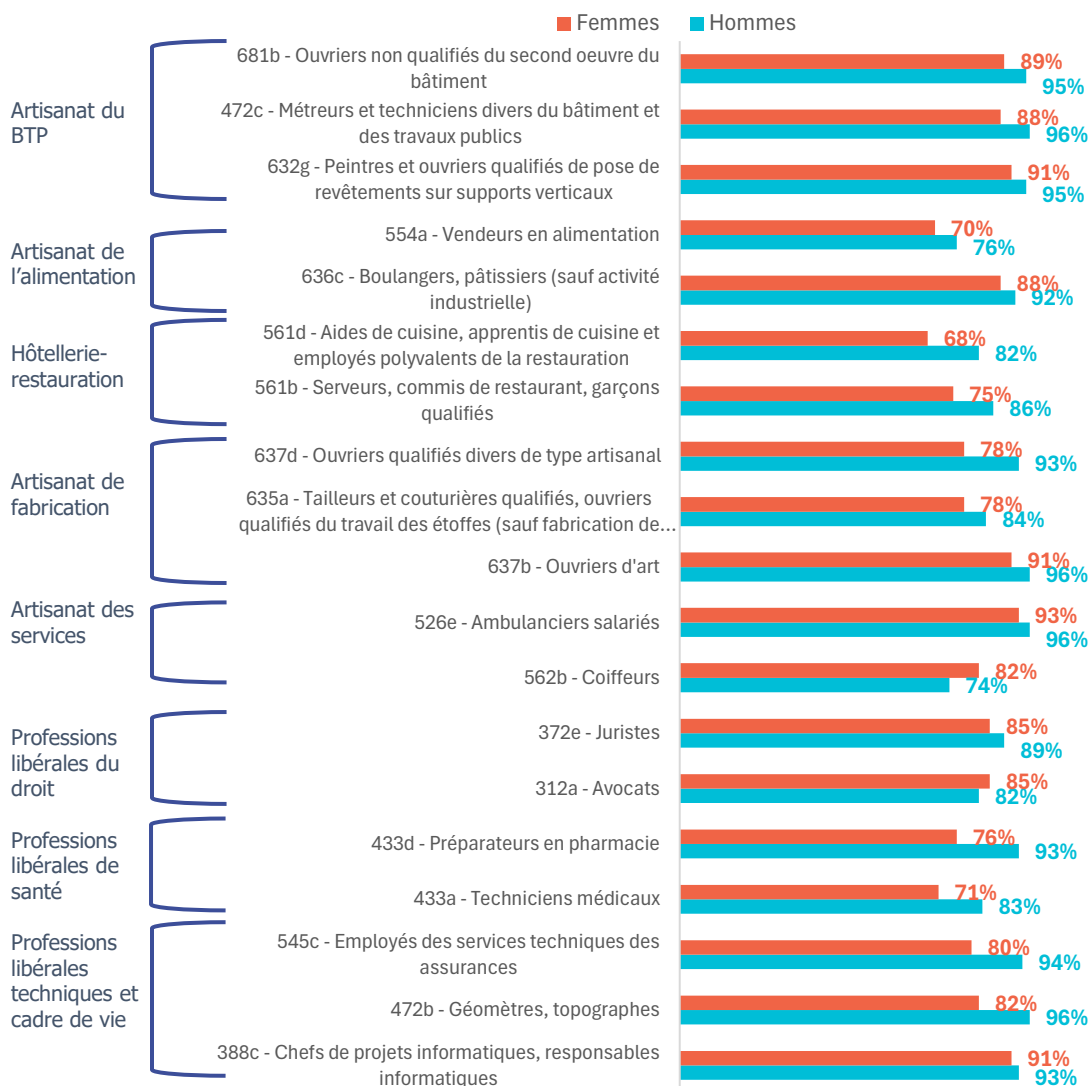
Part des salariés travaillant à temps complet



Source : INSEE, BTS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2022. Traitement ISM.

18. Conditions de travail: plus de CDI et de temps partiel pour les salariées

Part des salariés travaillant à temps complet



Source : INSEE, BTS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2022. Traitement ISM.

19 L'écart salarial F/H varie selon les métiers









Concernant les conditions salariales, à poste et âge égal, l'écart salarial est au désavantage des femmes dans la plupart des métiers. Les métiers des secteurs de proximité ne font pas exception à cette tendance générale à tous les secteurs de l'économie : dans les entreprises de moins de 20 salariés des secteurs de proximité et à temps de travail identique, les femmes gagnent en moyenne 7% de moins que les hommes (contre 14,9% en moyenne selon l'INSEE).

On constate également que l'écart progresse avec l'âge.

Les écarts de salaires entre les salariés et les salariées sont variables selon le métier exercé.

L'écart salarial est en faveur des femmes dans le métier de la coiffure (+5%). Il est le plus défavorable pour le métier d'avocat (-38%).

Écart salarial entre les salariés et les salariées par PCS et sexe

	Métiers	Ecart salarial femmes/hommes (% du salaire horaire net ETP)
 Artisanat du BTP	472C Métreurs et techn. divers du bâtiment et des travaux publics	-10%
	632G Peintres et ouv. qual. de pose de revêt. sur supports verticaux	-4%
	681B Ouvriers non qualifiés du second œuvre du bâtiment	s.s.*
 Artisanat et commerce de l'alimentation	554A Vendeurs en alimentation	-4%
	636C Boulangers, pâtisseries (sauf activité industrielle)	-4%
 Hôtellerie-restauration	561B Serveurs, commis de restaurant, garçons qualifiés	-7%
	561D Aides de cuisine, app. de cuis. et employés poly. de la restaur.	-3%
 Artisanat de fabrication	635A Tailleurs et couturières qualifiés - travail du cuir	-13%
	637B Ouvriers d'art	-12%
	637D Ouvriers qualifiés divers de type artisanal	-12%
 Artisanat des services	526E Ambulanciers salariés	s.s.*
	562B Coiffeurs	+5%
	642A Conducteurs de taxi	s.s.*
 Professions libérales du droit	312A Avocats	-38%
	372E Juristes	-10%
 Professions libérales de santé	433D Préparateurs en pharmacie	-3%
	433A Techniciens médicaux	-15%
 Professions libérales techniques et cadre de vie	388C Chefs de projets informatiques, responsables informatiques	-8%
	472B Géomètres, topographes	-1%
	545C Employés des services techniques des assurances	-8%
Ensemble des entreprises des secteurs de proximité de moins de 20 salariés (toutes tranches d'âge)		-7%

Source : INSEE, BTS. Champ : postes non annexes au 31 décembre 2022. Traitement ISM.

N.B. L'écart salarial est calculé selon le salaire net horaire moyen des salariés âgés de 30 à 49 ans, par PCS.

* s.s. = secret statistique

20 Apprentissage : les choix de métiers restent genrés

Depuis la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le nombre d'apprentis est en forte hausse, à la fois pour les hommes et pour les femmes.

Cependant, les choix de diplômes demeurent genrés et le palmarès des diplômes accueillant les plus grandes cohortes de femmes apprenties évolue peu ces dernières années. Les apprenties confirment ainsi les choix de prédilection de leurs aînées dans le choix des diplômes préparés.





Dans l'artisanat du BTP, les diplômes les plus féminisés sont le Brevet Professionnel (BP) de Peintre-applicateur de revêtements (29%), suivi par le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) : 17%.

Au sein de l'artisanat et du commerce de l'alimentation, la féminisation des recrutements d'apprentis se poursuit dans les effectifs du CAP Pâtissier (47%).

La mixité progresse également parmi les apprentis de l'hôtellerie-restauration, notamment au sein du Bac Pro Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant (la part de femmes passe de 43% en 2020/2021 à 48% en 2024/2025).

Dans l'artisanat de fabrication, ce sont les diplômes liés à la prothèse dentaire qui sont le plus féminisés, notamment le BTP Prothésiste dentaire (70% de femmes en formation).





Principaux diplômes préparés par les apprenties en 2024/2025 par secteur

	Diplômes	Nbre d'apprenties en 2024/2025	Part des femmes dans l'ensemble des app. formés	Évol. de la part d'apprenties depuis 2020/2021
 Artisanat du BTP	CAP Peintre applicateur de revêtements	910	17 %	↗
	BP Peintre applicateur de revêtements	410	29 %	↗
	CAP Electricien	110	2 %	↗
	CAP Charpentier bois	100	4 %	↗
 Artisanat et commerce de l'alimentation	CAP Pâtissier	5 620	47 %	↗
	Certificat de spécialisation (CS) Pâtisserie de boutique	1 300	56 %	↗
	CAP Boulanger	930	10 %	↗
	BP Boulanger	240	12 %	↗
 Hôtellerie-restauration	CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	2 860	50 %	↗
	CAP Cuisine	2 500	25 %	↗
	BP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant	680	48 %	↗
	Bac Pro Cuisine	600	25 %	▬
 Artisanat de fabrication	BTS Prothésiste dentaire	310	64 %	↗
	BTM Prothésiste dentaire	260	70 %	↗
	Bac Pro Technicien en prothèse dentaire	150	60 %	↗
	CAP Ebéniste	110	25 %	↗

Source : MEN-MESR DEPP SIFA. Traitement ISM.

25. Apprentissage : les choix de métiers restent genrés

Principaux diplômes préparés par les apprenties en 2024/2025 par secteur

	Diplômes	Nbre d'apprenties en 2024/2025	Part des femmes dans l'ensemble des app. formés	Évol. de la part d'apprenties depuis 2020/2021
 Artisanat des services	CAP Métiers de la coiffure	8 690	74 %	↘
	BP Coiffure	7 150	82 %	↘
	CAP Esthétique cosmétique parfumerie	4 730	99 %	
	BTS Opticien lunetier	4 030	71 %	↘
 Professions lib. du droit	Master Droit des affaires	1 050	72 %	↗
	Master Droit social	560	83 %	↗
	LP Métiers du notariat	480	87 %	↘
	BTS Notariat	430	85 %	
 Professions lib. de santé	DEUST Préparateur / technicien en pharmacie	7 890	85 %	↘
	CPNEFP-APCDL Assistant dentaire	3 040	96 %	
	GISPA SNVEL Auxiliaire vétérinaire	1 780	92 %	↘
	BTS Analyse de biologie médicale	310	75 %	↘
 Professions lib. techniques et du cadre de vie	BTS Comptabilité et gestion	4 750	56 %	↘
	DCG Comptabilité et gestion	3 700	51 %	↘
	BTS Professions immobilières	3 560	62 %	↗
	BTS Assurance	1 160	58 %	↘
Diplôme transverse	BTS Gestion de la PME	11 350	77 %	↘

Source : MEN-MESR DEPP SIFA. Traitement ISM.

Dans les diplômes de l'artisanat des services, les femmes restent très présentes parmi les effectifs des spécialités de soins à la personne. Toutefois, leur part tend à diminuer, passant de 80% en 2020/2021 à 74% en 2024/2025 pour le CAP Métiers de la coiffure. Ce phénomène traduit un rééquilibrage des recrutements.

On observe également cette tendance dans des diplômes préparant à l'exercice de professions libérales du droit et de la santé.

C'est notamment le cas du DEUST Préparateur / technicien en pharmacie : en 2020/2021, la part de femmes était de 90%, tandis qu'elle passe à 85% en 2024/2025.

Dans les spécialités des activités libérales techniques et du cadre de vie les plus ouvertes à l'apprentissage, la mixité est davantage présente.

21 Marché de l'emploi : la recherche d'emploi paraît plus difficile pour les femmes

L'observation du marché de l'emploi dans les principaux métiers exercés en entreprise de proximité est intéressante pour valider la réalité des débouchés professionnels ou repérer d'éventuels freins à l'embauche.









Sans surprise, la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi est globalement en correspondance avec la part des femmes dans l'emploi salarié des principaux métiers exercés en entreprise de proximité.

On constate toutefois une forte surreprésentation des femmes parmi les demandeurs d'emploi des secteurs de l'alimentation et de l'hôtellerie-restauration, ce qui peut s'interpréter comme une difficulté plus élevée dans l'accès à l'emploi, ou un positionnement dans des métiers moins recherchés. L'accès à l'emploi paraît en revanche facilité pour les femmes dans les métiers du BTP et des activités libérales du droit.

Entre fin 2021 et fin 2024, le nombre de femmes en recherche d'emploi dans les principaux métiers observés est en baisse (-2%), une tendance polarisée dans les métiers de l'artisanat et commerce de l'alimentation, mais aussi de l'artisanat des services (ces métiers sont également les métiers les plus dynamiques pour la création d'emplois salariés ces dernières années). A l'inverse, la demande d'emploi augmente dans les métiers des professions libérales, aussi bien pour les femmes que pour les hommes.

A noter : dans certains métiers connaissant une contraction de l'emploi salarié (ceux du BTP ou de l'artisanat de fabrication), la part des femmes en recherche d'emploi augmente plus fortement que celle des hommes.

Part des demandeuses d'emploi dans les principaux métiers exercés en 2024

	Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi en 2024	Part de femmes salariées en 2022 (INSEE, BTS)	Evolution du nombre de demandeuses d'emploi 2021-2024	Evolution du nombre total de demandeurs d'emploi 2021-2024
 Métiers du BTP	3 %	12%	+4 %	-7 %
 Métiers de l'alimentation	55 %	47%	-12 %	-10 %
 Métiers de l'hôtellerie-restauration	52 %	43%	-1 %	0 %
 Métiers de fabrication	28 %	25%	+3 %	-9 %
 Métiers des services	57 %	47%	-10 %	-7 %
 Activités libérales du droit	74 %	83%	+21 %	+18 %
 Activités libérales de santé	91 %	87%	+9 %	+9 %
 Activités libérales techniques et cadre de vie	44 %	44%	+7 %	+14 %
Ensemble	41 %	42%	-2 %	-2 %

Source : France Travail, STMT, données brutes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de 4^e trimestre dans les catégories A, B et C, en France métropolitaine.









N.B. Une sélection de codes Rome (selon la nomenclature des métiers de France Travail) sont pris en compte et associés à un secteur d'activité.

26. Marché de l'emploi : la recherche d'emploi paraît plus difficile pour les femmes

En volume, les femmes en recherche d'emploi sont davantage présentes au sein des métiers les plus féminisés, comme le « nettoyage de locaux » (120 100), le métier d'« employé polyvalent de restauration » (49 670) ou de « comptabilité » (40 390).

Certains métiers recensent une importante part de demandeuses d'emploi (plus de 90% des demandeurs d'emploi) car ce sont des métiers qui sont déjà majoritairement féminisés (soins esthétiques et corporel, réalisation de vêtements sur mesure), ainsi que des métiers de support (secrétariat, assistance).

Métiers avec le plus de demandeuses d'emploi

	Métier	Nombre de demandeuses d'emploi en 2024	Part des femmes parmi les demandeurs d'emploi
 Artisanat du BTP	Entretien des espaces verts	4 000	6 %
	Peinture en bâtiment	3 040	7 %
	Électricité bâtiment	360	1 %
 Artisanat et commerce de l'alimentation	Vente en alimentation	36 780	80 %
	Pâtisserie, confiserie, chocolaterie et glacerie	7 880	55 %
	Boulangerie - viennoiserie	1 480	13 %
 Hôtellerie-restauration	Employé polyvalent de restauration	49 670	72 %
	Serveur en restauration	31 280	56 %
	Cuisinier	21 210	30 %
 Artisanat de fabrication	Réalisation de vêtements sur mesure ou en petite série	11 850	92 %
	Stylisme	3 740	82 %
	Réalisation d'articles en cuir et matériaux souples (hors vêtement)	2 070	73 %
 Artisanat des services	Nettoyage de locaux	120 100	74 %
	Soins esthétiques et corporels	34 110	95 %
	Coiffure	16 580	78 %
 Professions lib. du droit	Défense et conseil juridique	10 990	70 %
	Collaborateur juridique	5 860	81 %
 Professions lib. de santé	Secrétariat et assistantat médical ou médico-social	28 220	99 %
	Assistance médico-technique	7 870	92 %
	Psychologue	7 630	87 %
 Professions lib. techniques et du cadre de vie	Comptabilité	40 390	73 %
	Formation professionnelle	18 370	59 %
	Transaction immobilière	11 010	50 %

Source : France Travail, STMT, données brutes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de 4^e trimestre dans les catégories A, B et C, en France métropolitaine.

N.B. Une sélection de codes Rome (selon la nomenclature des métiers de France Travail) sont pris en compte et associés à un secteur d'activité.

Les entreprises de proximité **AU FÉMININ**

ANNEXE MÉTHODOLOGIQUE

////////////////////



Méthodologie - Périmètre

Le périmètre analysé porte sur 386 codes d'activité transversaux à la Nomenclature d'Activités Française et regroupés en 8 grandes familles et 34 sous-secteurs (voir liste ci-dessous). Les unités prises en compte sont les entreprises de moins de 20 salariés dans ces activités (dénommées « entreprise des secteurs de proximité »), à l'exception de quelques codes de l'alimentation, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales réglementées où c'est l'ensemble des entreprises qui est retenu.

La plupart des activités étudiées sont artisanales. En effet, seuls 64 codes sont extérieurs à l'artisanat : ceux de l'hôtellerie-restauration et du commerce alimentaire, ainsi que les secteurs des professions libérales.

CODES APE

CODES PRIS EN COMPTE par grands secteurs et sous-secteurs de l'artisanat, du commerce alimentaire, de l'hôtellerie-restauration et des professions libérales.

Artisanat du bâtiment et des travaux publics

- Génie civil : 4211Z 4212Z 4213A 4213B 4221Z 4222Z 4291Z
- Démolition, terrassement, forages, sondages : 4311Z 4312A 4312B 4313Z
- Construction de bâtiments résidentiels et non résidentiels : 4120A 4120B
- Maçonnerie générale, couverture, étanchéification : 4391A 4391B 4399A 4399B 4399C 4399D 4399E 8130Z
- Travaux d'installation électrique, plomberie et autres travaux d'installation : 4321A 4321B 4322A 4322B 4329B
- Cloisonnement, travaux de finition : 4329A 4331Z 4332A 4332B 4332C 4333Z 4334Z 4339Z

Artisanat et commerce de l'alimentation

- Boulangerie, pâtisserie, chocolaterie et glacerie : 1052Z 1071C⁽¹⁾ 1071D⁽¹⁾ 1082Z
- Viandes et poissons : 1011Z 1012Z 1013A 1013B 1020Z 4722Z 4723Z
- Fabrication de produits alimentaires : 1031Z 1032Z 1039A 1039B 1041A 1041B 1042Z 1051A 1051B 1051C 1051D 1061A 1061B 1062Z 1071A 1072Z 1073Z 1081Z 1083Z 1084Z 1085Z 1086Z 1089Z 1091Z 1092Z 1101Z 1102A 1103Z 1104Z 1105Z 1106Z 1107A 1107B
- Cavistes, bio, épicerie, fromagers, primeurs, marchés : 4711B 4711C 4721Z 4724Z 4725Z 4729Z 4781Z 5621Z

Hôtellerie-restauration

5510Z⁽¹⁾ 5610A⁽¹⁾ 5630Z⁽¹⁾

Artisanat de fabrication

- Textiles, habillement, cuir et chaussure : 1310Z 1320Z 1330Z 1391Z 1392Z 1393Z 1394Z 1395Z 1396Z 1399Z 1411Z 1412Z 1413Z 1414Z 1419Z 1420Z 1431Z 1439Z 1511Z 1512Z 1520Z
- Travail du bois : 1610A 1610B 1621Z 1622Z 1623Z 1624Z 1629Z
- Papier, imprimerie, reproduction : 1711Z 1712Z 1721A 1721B 1721C 1722Z 1723Z 1724Z 1729Z 1812Z 1813Z 1814Z 1820Z

(1) L'ensemble des entreprises est pris en compte pour ces codes.

CODES APE

Artisanat de fabrication (suite)

- **Matériaux de construction, chimie, verre et céramique** : 0729Z 0811Z 0812Z 0891Z 0892Z 0893Z 0899Z 0990Z 2011Z 2012Z 2013A 2013B 2014Z 2015Z 2016Z 2017Z 2020Z 2030Z 2041Z 2042Z 2051Z 2052Z 2053Z 2059Z 2060Z 2211Z 2219Z 2221Z 2222Z 2223Z 2229A 2229B 2311Z 2312Z 2313Z 2314Z 2319Z 2320Z 2331Z 2332Z 2341Z 2342Z 2343Z 2344Z 2349Z 2351Z 2352Z 2361Z 2362Z 2363Z 2364Z 2365Z 2369Z 2370Z 2391Z 2399Z
- **Travail des métaux** : 2410Z 2420Z 2431Z 2432Z 2433Z 2434Z 2441Z 2442Z 2443Z 2444Z 2445Z 2446Z 2451Z 2452Z 2453Z 2454Z 2511Z 2512Z 2521Z 2529Z 2530Z 2540Z 2550A 2550B 2561Z 2562A 2562B 2571Z 2572Z 2573A 2573B 2591Z 2592Z 2593Z 2594Z 2599A 2599B 2811Z 2812Z 2813Z 2814Z 2815Z 2821Z 2822Z 2823Z 2824Z 2825Z 2829A 2829B 2830Z 2841Z 2849Z 2891Z 2892Z 2893Z 2894Z 2895Z 2896Z 2899A 2899B 2910Z 2920Z 2931Z 2932Z 3011Z 3012Z 3020Z 3030Z 3040Z 3091Z 3092Z 3099Z
- **Fabrication de meubles** : 3101Z 3102Z 3103Z 3109A 3109B
- **Fabrication d'articles divers** : 2611Z 2612Z 2620Z 2630Z 2640Z 2651A 2651B 2652Z 2660Z 2670Z 2680Z 2711Z 2712Z 2720Z 2731Z 2732Z 2733Z 2740Z 2751Z 2752Z 2790Z 3211Z 3212Z 3213Z 3220Z 3230Z 3240Z 3250A 3250B 3291Z 3299Z
- **Réparation et installation de machines et d'équipements industriels** : 3311Z 3312Z 3313Z 3314Z 3315Z 3316Z 3317Z 3319Z 3320A 3320B 3320C 3320D
- **Récupération** : 3831Z 3832Z 3900Z

Services

- **Services automobiles** : 4520A 4520B 4540Z 7120A
- **Transports** : 4932Z 4942Z 8690A
- **Activités de réparations (hors automobile)** : 9511Z 9512Z 9521Z 9522Z 9523Z 9524Z 9525Z 9529Z
- **Soins à la personne** : 9602A 9602B
- **Autres services** : 4776Z 4778A 7420Z 8020Z 8121Z 8122Z 8129A 8129B 8292Z 9003A 9601A 9601B 9603Z

Professions libérales du droit

- **Activités juridiques et judiciaires** : 6910Z⁽¹⁾

Professions libérales de santé

- **Professions médicales** : 4773Z⁽¹⁾ 7500Z⁽¹⁾ 8621Z⁽¹⁾ 8622A⁽¹⁾ 8622B⁽¹⁾ 8622C⁽¹⁾ 8623Z⁽¹⁾ 8690B⁽¹⁾ 8690D⁽¹⁾ 8690E⁽¹⁾
- **Activités de santé humaine non réglementées** : 8690F

Professions libérales techniques et du cadre de vie

- **Activités de conseil et de soutien aux entreprises** : 6619B 6621Z 7021Z 7022Z 7112B 7311Z 7320Z 7410Z 7430Z 7490A 7490B
- **Activités comptables** : 6920Z⁽¹⁾
- **Activités d'enquête** : 8030Z⁽¹⁾
- **Agences immobilières** : 6831Z
- **Agents de courtiers d'assurance** : 6622Z
- **Architectes, géomètres** : 7111Z⁽¹⁾ 7112A⁽¹⁾
- **Enseignement et services personnels** : 8551Z 8552Z 8553Z 8559A 8559B
- **Intermédiaires du commerce** : 4611Z 4612B 4613Z 4614Z 4615Z 4616Z 4617B 4618Z 4619B
- **Services informatiques** : 5829A 5829B 5829C 6201Z 6202A

(1) L'ensemble des entreprises est pris en compte pour ces codes.

Sources des données

Recensement de la population – INSEE

Le recensement de la population des individus localisés à la région en 2022 décrit les caractéristiques de chaque personne recensée, celles de son ménage ainsi que celles de sa résidence principale. Les réponses sont déclaratives. La population étudiée est celle des chefs d'entreprise (filtrée par les PCS : artisans, commerçants et assimilés, professions libérales et assimilés) dans les activités (NAF) des secteurs de proximité.

Emplois non salariés : URSSAF

La base des indépendants affiliés dans les secteurs de proximité ne comprenant pas d'indication sur la taille des entreprises, cette méthode conduit probablement à surestimer sensiblement le nombre d'indépendants dans le BTP et les activités de fabrication.

Emplois salariés

INSEE, BTS : postes non annexes des entreprises de moins de 20 salariés des secteurs de l'artisanat et postes non annexes de l'ensemble des entreprises pour l'hôtellerie-restauration. L'analyse des BTS permet de caractériser le profil des salariés et leurs conditions de travail. Le dernier millésime publié est celui de 2022.

Demandeurs d'emploi

France Travail, STMT, données brutes des demandeurs d'emploi inscrits en fin de 4^e trimestre dans les catégories A, B et C, en France métropolitaine. N.B. Une sélection de codes Rome (selon la nomenclature des métiers de France Travail) sont pris en compte et associés à un secteur d'activité.

Apprentis : MEN-MESR, DEPP SIFA

DEPP, enquête SIFA – cette enquête permet de dénombrer et de caractériser les apprentis en cours de formation au 31 décembre de chaque année scolaire en formation dans les principaux diplômes préparant aux métiers des secteurs de proximité. L'institut Supérieur des Métiers en assure, par convention avec la DEPP, l'exploitation sur le périmètre des secteurs de proximité.

Enquête ISM/U2P - Parcours et quotidien des cheffes d'entreprise artisanale, commerciale et libérale

Enquête inédite menée par voie électronique en février 2025 auprès de 1 900 chef(fe)s d'entreprise de l'artisanat, du commerce et des professions libérales.

Enquête ISM/U2P - Implication des conjoints de chefs d'entreprise dans la vie des entreprises de proximité

Enquête inédite menée par voie électronique en novembre 2025 auprès de plus de 3 000 cheffes et chefs d'entreprise des secteurs de proximité.

Règles générales du secret statistique

On ne peut diffuser dans les BTS aucune case :

- comportant moins de 5 salariés ou postes.
- Aucun salarié (ou poste) ne doit représenter plus de 80 % de la masse salariale d'une case.
- Aucune case ne doit se rapporter à moins de 3 entreprises ou 3 établissements.
- Aucune entreprise ou établissement ne doit représenter plus de 85 % de la grandeur étudiée dans la case.



U2P - Union des Entreprises de Proximité
53, rue Ampère 75017 PARIS
u2p-france.fr